

N °011/2026_02_01

MAIRE DE CAVALAIRE-SUR-MER**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	26	24

L'an deux mille vingt-six le **26 FEVRIER A 19H00**le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances. en session ordinaire du mois de **FEVRIER**

sous la présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, LE MAIRE.

PRESENTS :

Philippe LEONELLI, Olivier CORNA, Céline GARNIER, Jean-Pascal DEBIARD, Christophe ROBIN, Philippe VANDEVELDE, Michel DELATTRE, Bernard SALINI, Jean-Paul DUBOIS, Brigitte DEFOND, Alain MATYBA, Carole MORTIER, Patrick GUIMELLI, Catherine WYDOOGHE, Gérard TOKATLIAN, Sylvie CARATTI, Louis DEMURGER, Luis ROQUE, Pierre RIO

PROCURATIONS

Sylvie GAUTHIER pouvoir à Sylvie CARATTI, Anne PODEVIN pouvoir à Philippe LEONELLI, Martine REAU pouvoir à Brigitte DEFOND, Claire GIOVANNONI pouvoir à Christophe ROBIN, Marie-Céline HUCK-BURGER pouvoir à Céline GARNIER.

ABSENTS :

David MARTINS DO CARMO, Virginie LENOIR

Secrétaire de séance : Olivier CORNA

VOTE : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2026**MONSIEUR LE MAIRE SOUMET AU CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORT SUIVANT :**

Conformément aux articles L2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil Municipal, un débat budgétaire préalable au vote du budget primitif doit être organisé au sein du Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote de celui-ci.

Ce débat doit porter sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Notamment en matière de concours financiers de fiscalités, de tarification, des principaux investissements projetés et sur la politique d'emprunt. Les orientations susvisées doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoit pas que ce débat ait un caractère décisionnel. Une délibération doit toutefois faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, le conseil municipal non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. L'objet de ce débat est de permettre aux membres du

Conseil Municipal de participer aux travaux préparatoires en vue de l'examen et du vote du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 083-218300366-20260226-011_2026-DE



Ce débat a enfin lieu sur la base du rapport d'orientations budgétaires qui tient lieu de note de synthèse, telle que prévue à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'exercice 2026 intervenant dans un contexte de renouvellement municipal, le présent rapport se limite volontairement à une approche technique et prospective, destinée à éclairer la soutenabilité financière de la collectivité, sans préjuger des choix stratégiques qui relèveront de la future assemblée issue des élections.

Considérant les documents qui ont été joints à la convocation et examinés lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.

OUI le rapport ci-dessus,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité,

VU la tenue de la commission élargie du budget, de la fiscalité et de l'efficience communale les 3 février, du 5 février et 19 février 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

ARTICLE 1 :

Il est pris acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2026, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME
CAVALAIRE SUR MER
Les jour, mois et an ci-dessus**

**Le Maire,
Philippe LEONELLI**



**Le secrétaire de séance,
Olivier CORNA**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 083-218300366-20260226-011_2026-DE

Rapport d'orientations Budgétaires 2026



Service Finances Ville de Cavalaire-sur-Mer :

Rapport d'orientations Budgétaires 2026

Conseil Municipal du 26/02/2026

Table des matières

1. Analyses et perspectives économiques

- 1.1 Tour du monde de l'actualité
- 1.2 Energie et matières premières
- 1.3
- 1.4 Europe
- 1.5 France
- 1.6 Décisions de politique monétaire

2. Orientations budgétaires et stratégie financière 2026

- 2.1 Les équilibres de fonctionnement
 - 2.1.1 Les dépenses de fonctionnement
 - 2.1.2 Les recettes de fonctionnement
- 2.2 Les éléments ressources humaines
- 2.3 La politique d'investissement
- 2.4 Analyse de la dette

3. Orientations pluriannuelles

- 3.1 Les grands projets et autorisations de programme
- 3.2 Le plan pluriannuel d'investissement

4. Les budgets annexes

1. Analyses et perspectives économiques

1.1 Tour du monde de l'actualité

Trêve Israël – Hamas : apaisement fragile mais espoir diplomatique

Signée le 9 octobre 2025 sous médiation américaine, la trêve entre Israël et le Hamas marque un tournant majeur après près de deux ans de guerre à Gaza. L'accord, parrainé par Donald Trump lui-même, prévoit le retrait partiel des troupes de Tsahal et l'ouverture de couloirs humanitaires supervisés par les Nations unies. Si ce texte a permis une accalmie immédiate sur le terrain, il reste avant tout un exercice diplomatique fragile, largement conditionné au respect de clauses encore floues, notamment le démantèlement des infrastructures militaires du Hamas et la reprise du contrôle civil par l'Autorité palestinienne.

Depuis la signature, plusieurs gestes symboliques ont suivi. Le 13 octobre, vingt otages israéliens ont été libérés en échange de près de deux mille détenus palestiniens. Des scènes de liesse ont été observées à Tel-Aviv, Jérusalem-Est et Khan Younis, tandis que l'armée israélienne annonçait un retrait progressif de certaines zones du nord de Gaza. Néanmoins, la situation reste précaire : des échanges de tirs sporadiques ont été signalés près de Rafah et certains groupes armés refusent encore de reconnaître la légitimité de l'accord.

Sur la scène internationale, le président américain s'est attribué le mérite de cette trêve, affirmant qu'elle incarnait « le début d'une ère de paix » au Moyen-Orient. Donald Trump, qui avait déjà cherché à jouer un rôle de négociateur lors des Accords d'Abraham en 2020, a explicitement déclaré qu'il « méritait enfin le prix Nobel de la Paix » pour cette réussite diplomatique. Ce positionnement alimente le débat sur ses ambitions politiques à l'approche des élections américaines de 2026, tout en rappelant sa stratégie consistant à transformer les victoires diplomatiques en leviers électoraux.

Si l'accord a permis une brève détente des marchés de l'énergie et du pétrole, la fragilité de la situation limite tout optimisme durable. L'absence d'un plan clair de reconstruction pour Gaza et les divisions au sein du gouvernement israélien laissent planer une forte incertitude sur la pérennité de cette paix annoncée. La trêve apparaît ainsi davantage comme une trêve d'image que comme une réconciliation de fond. Un pas symbolique, certes historique, mais encore loin d'une stabilité régionale réelle.

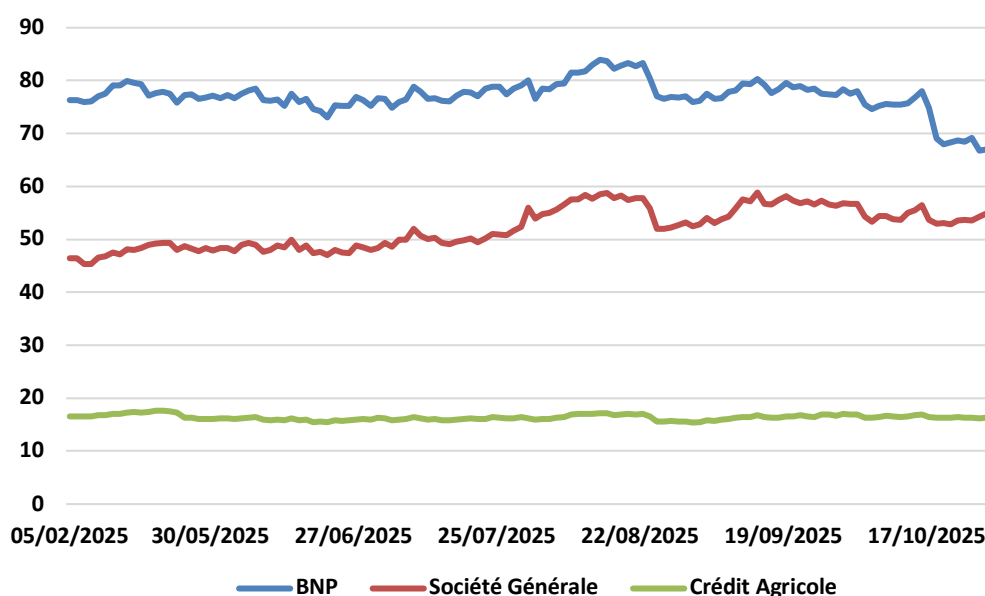
BNP : la géopolitique s'invite dans la finance mondiale

La forte correction boursière de BNP Paribas, qui a vu son titre chuter de près de 10 % en une séance le lundi 20 octobre, a été provoquée par un verdict rendu mi-octobre à New York. Un jury fédéral a estimé que la banque avait indirectement contribué aux atrocités commises par le régime d'Omar el-Béchr au Soudan dans les années 2000, en maintenant des opérations financières ayant contourné les sanctions américaines. Ce verdict, rendu dans une affaire portée par trois plaignants, s'est soldé par une première condamnation à 20 millions de dollars de dommages et intérêts. En soi, cette somme est relativement faible pour un établissement de cette taille, mais elle ouvre la voie à une action collective beaucoup plus large : plus de vingt mille réfugiés soudanais pourraient à leur tour se joindre à la procédure, exposant potentiellement la banque à des amendes et compensations cumulées se chiffrant en milliards de dollars.

Cette affaire réveille un précédent douloureux : en 2014, BNP Paribas avait déjà écopé d'une amende record de 8,9 milliards de dollars pour avoir violé les sanctions américaines contre l'Iran, le Soudan et Cuba. Cette sanction, qui reste l'une des plus importantes jamais infligées à une banque européenne, avait durablement marqué sa gouvernance interne et ses relations avec les autorités américaines. Le nouvel épisode soudanais rouvre donc une plaie ancienne et pose la question de la robustesse de ses procédures de conformité. Les investisseurs redoutent que d'autres dossiers en sommeil ne refassent surface et ne pèsent sur les fonds propres du groupe dans un contexte de régulation déjà plus stricte.

Sur les marchés, la réaction a été immédiate. Les investisseurs ont sanctionné la banque, anticipant une hausse des coûts juridiques, une dégradation potentielle de sa notation et une érosion de sa rentabilité à moyen terme. L'absence de provision spécifique pour ce dossier dans les derniers états financiers a également surpris, donnant l'impression d'une exposition mal mesurée.

Evolution des cours en bourses de 3 banques françaises



Source : Boursorama

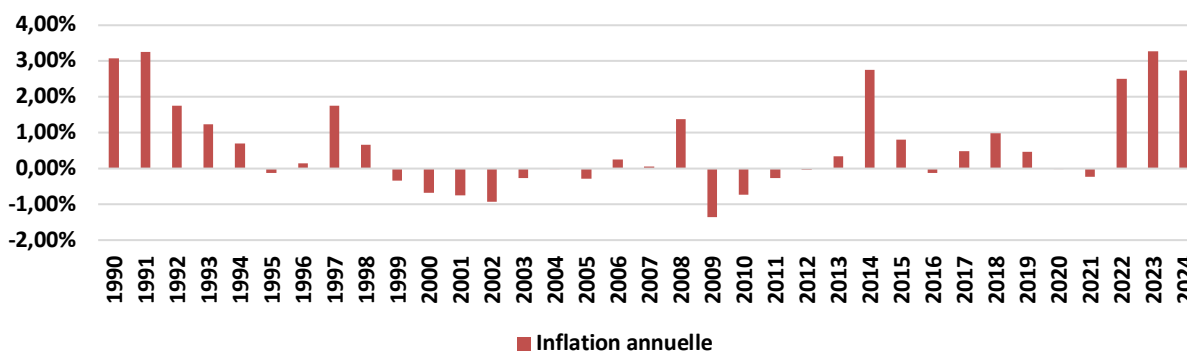
L'affaire se propage par effet de contagion : l'ensemble du secteur bancaire européen a vu ses titres reculer, les marchés intégrant désormais une prime de risque plus élevée sur les institutions exposées à des contentieux extraterritoriaux. La géopolitique et la conformité juridique deviennent ainsi des déterminants à part entière de la valorisation bancaire, dans un environnement déjà affaibli par la stagnation du crédit et la montée des coûts réglementaires.

Japon, une première ministre face à un triple défi : inflation, croissance, natalité

L'arrivée au pouvoir de Keiko Tanaka, première femme à diriger le Japon, marque un tournant politique majeur dans un pays longtemps régi par une élite conservatrice masculine. Éluë à la suite d'une campagne axée sur la relance économique et la modernisation sociale, elle hérite d'un contexte complexe : inflation modérée, croissance ralentie et crise démographique persistante. Dès sa prise de fonction, la nouvelle Première ministre a annoncé un plan de relance de 150 milliards de dollars, centré sur la natalité, la transition énergétique et la réindustrialisation technologique. Son gouvernement mise notamment sur la création d'incitations fiscales pour les familles et les entreprises embauchant des jeunes parents, dans l'espoir de freiner le déclin de la population active.

Sur le plan économique, le Japon continue de composer avec une inflation proche de 2 %, un niveau inédit pour un pays habitué à la déflation. Si cette stabilité des prix semble positive, elle reste fragile : la hausse des coûts des importations énergétiques pèse sur les marges des entreprises, tandis que la consommation intérieure peine à redémarrer. La croissance annuelle s'établit autour de 0,6 %, tirée par les exportations, mais la demande domestique reste freinée par des salaires réels stagnants. La Banque du Japon maintient sa politique monétaire ultra-accommodante et conserve des taux proches de zéro, refusant d'imiter la trajectoire restrictive de la Réserve fédérale américaine ou de la BCE. Ce choix entretient un yen historiquement faible, tombé à environ 157 yens pour un dollar, un plus bas depuis 1990.

Inflation annuelle au japon

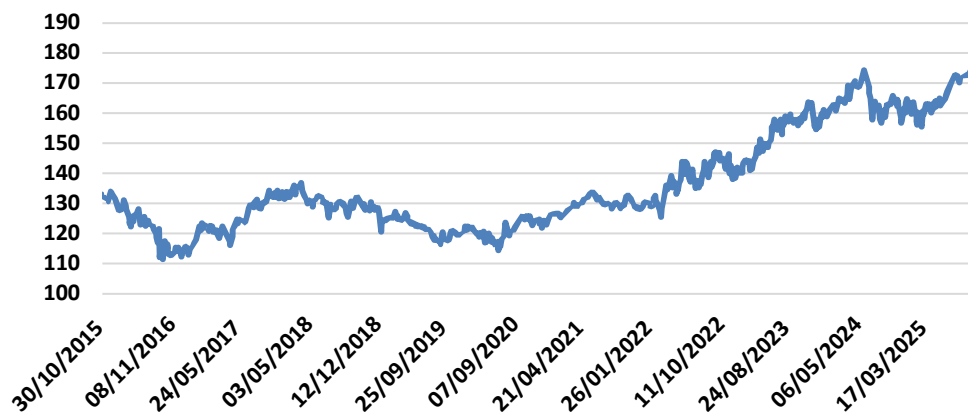


Source : Trading Economics

La faiblesse du yen stimule les exportations et attire un afflux de touristes étrangers : plus de 35 millions de visiteurs sont attendus sur l'année 2025, un record depuis la pandémie. Les secteurs de l'hôtellerie, du luxe et de la restauration profitent de cet élan, mais la baisse du pouvoir d'achat des ménages japonais érode la consommation intérieure. Dans les grandes villes, la hausse du coût des produits importés, notamment alimentaires et énergétiques, alimente un sentiment de frustration sociale. Le gouvernement Tanaka tente de compenser cet effet par des aides ciblées, sans toutefois parvenir à relancer la confiance des ménages.

À plus long terme, le principal défi reste démographique. Le taux de natalité a chuté à 1,2 enfant par femme, le plus bas jamais enregistré, et la population devrait reculer de 800 000 personnes supplémentaires cette année. Le gouvernement ambitionne de porter ce taux à 1,5 d'ici 2030 grâce à des politiques familiales plus généreuses et à une ouverture maîtrisée à l'immigration qualifiée. Keiko Tanaka, pragmatique, a également réaffirmé son intention de réformer le marché du travail, afin de favoriser l'emploi des femmes et des seniors, longtemps sous-exploités. Cette stratégie vise à compenser partiellement le vieillissement de la population et à soutenir la productivité dans un contexte budgétaire tendu.

Evolution du cours Yen / \$



Source : Boursorama

Malgré une dette publique dépassant 260 % du PIB, le Japon conserve une grande stabilité financière, soutenue par la détention domestique de la quasi-totalité de sa dette souveraine. Toutefois, le maintien d'une politique monétaire ultra souple dans un environnement mondial de resserrement crée une divergence croissante avec les autres grandes économies. Cette stratégie, risquée mais cohérente avec la tradition japonaise de gestion prudente du choc social, montre les limites d'un modèle reposant sur l'endettement et la déflation contrôlée. Le mandat de Keiko Tanaka pourrait ainsi être décisif pour définir la nouvelle trajectoire économique du Japon : entre continuité prudente et réforme structurelle attendue depuis des décennies.

1.2 Energie et matières premières

La révolution des batteries : vers une baisse structurelle des coûts

La révolution mondiale du stockage d'électricité dans les batteries entre dans une phase d'accélération historique. Selon le Financial Times, la capacité installée mondiale (la somme totale de l'énergie que les systèmes de batteries peuvent stocker déjà installée sur la planète) atteindra environ 617 GWh en 2025, contre à peine 60 GWh en 2018, et pourrait dépasser 6 TWh à horizon 2035. Cette croissance exponentielle reflète la combinaison de trois facteurs : la baisse rapide des coûts des technologies lithium-ion (90% de baisse depuis 2010), l'explosion des investissements publics et privés dans les énergies renouvelables et la nécessité de stabiliser des réseaux électriques de plus en plus dépendants du solaire et de l'éolien.

Le modèle des « mega-batteries » s'impose désormais comme un pilier de la transition énergétique. Alors qu'en 2022, un seul site de stockage dépassait le gigawatt-heure, on en dénombre aujourd'hui plus de 40 opérationnels dans le monde, et plusieurs dizaines en construction au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, au Chili, en Australie et aux Philippines. Ces infrastructures permettent de stocker l'électricité excédentaire produite pendant les pics d'ensoleillement ou de vent, puis de la restituer lors des pointes de consommation, transformant la batterie en véritable outil d'équilibrage du réseau. Leur rôle devient stratégique : prévenir les black-outs, amortir la volatilité des prix et réduire la dépendance aux centrales thermiques.

La Chine concentre encore près de 70% de la chaîne mondiale de production et de raffinage des batteries. Elle assure environ 60 à 70% de la production mondiale de terres rares et contrôle plus de 85% de leur raffinage, ce qui lui confère une position quasi monopolistique dans cette filière stratégique. Grâce à cette maîtrise industrielle, Pékin détient un levier essentiel sur les secteurs mondiaux des technologies vertes, de la défense et de l'électronique, fortement dépendants de ces matériaux critiques.

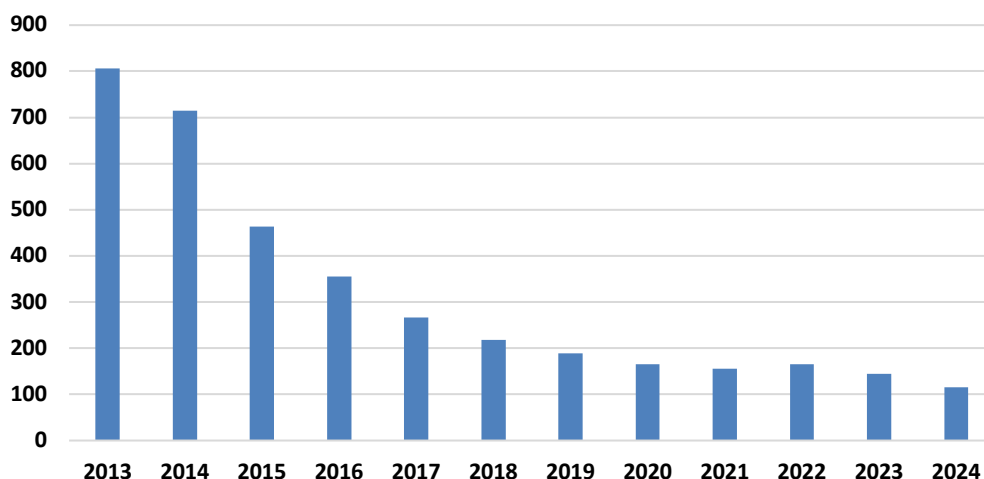
La progression des capacités de stockage de la Chine est encore plus rapide : la capacité nationale de stockage devrait dépasser 1 TWh en 2030, un niveau équivalant à la consommation quotidienne d'électricité d'un pays comme le Japon. L'Union européenne prévoit par ailleurs de mobiliser plus de 15 milliards d'euros via la Banque européenne d'investissement pour financer le stockage et les infrastructures de réseau associées.



Source : S&P Global Market Intelligence

Sur le plan économique, la montée en puissance du stockage ouvre une nouvelle étape du marché énergétique. En captant l'électricité à bas prix lors des excédents et en la restituant lors des pénuries, les opérateurs de batteries jouent désormais un rôle d'arbitre énergétique. À terme, ce modèle devrait lisser les prix sur les marchés de gros, renforcer la stabilité des réseaux et réduire la volatilité associée aux énergies intermittentes. En parallèle, la baisse continue du coût des batteries — estimé autour de 110 \$ par kWh aujourd'hui — laisse entrevoir un basculement structurel : le stockage n'est plus une contrainte technique, mais un levier de compétitivité. Cela entraînerait aussi une baisse considérable de l'impact de l'inflation des matières premières et réduirait la dépendance de l'Europe et de la France sur les pays exportateurs de gaz et de pétrole.

Evolution du prix d'une batterie par Kwh en \$



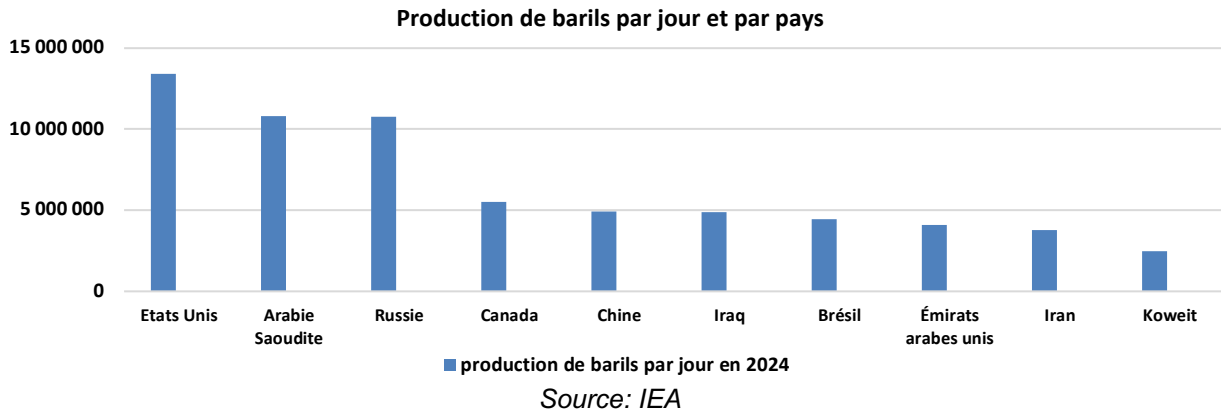
Source : Bloomberg

La généralisation du stockage à grande échelle pourrait permettre, d'ici la fin de la décennie, de couvrir près de 10% des besoins en flexibilité du système électrique européen, contre moins de 2% aujourd'hui. Cette révolution silencieuse s'annonce ainsi comme la clé de voûte du futur mix énergétique : celle qui rend enfin les renouvelables prévisibles, pilotables et rentables.

Baisse du prix du pétrole : un cycle baissier durable

Le marché pétrolier mondial évolue depuis plusieurs mois dans un cycle baissier prolongé. Le baril de Brent s'échange fin octobre autour de 66 dollars, contre près de 60 dollars au début de l'année, avant l'introduction des nouvelles sanctions occidentales visant Rosneft et Lukoil (les deux plus gros producteurs de pétrole russe).

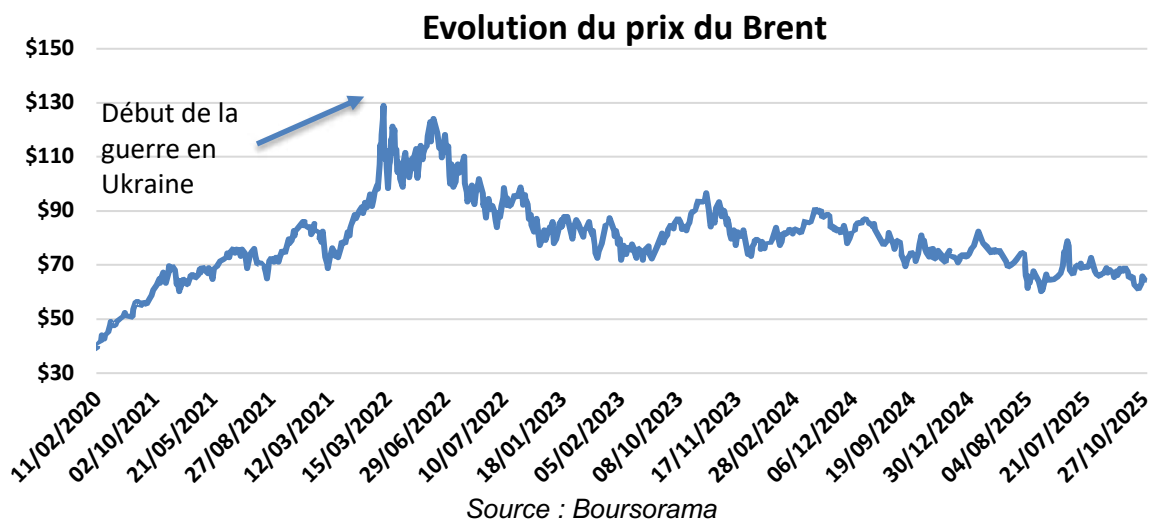
Les États-Unis, redevenus le premier producteur mondial avec plus de 13,5 millions de barils par jour, continuent de jouer un rôle déterminant dans cet équilibre fragile. Leur production record, combinée à la montée en puissance de nouveaux gisements au Brésil, en Guyane et au Canada, alimente une abondance structurelle. Parallèlement, la Russie, malgré les restrictions, parvient à écouler une partie significative de son pétrole via l'Inde, la Chine et la Turquie, en contournant le plafonnement des prix imposé par le G7. Cette réorientation des flux énergétiques atténue les effets des sanctions et entretient une concurrence accrue sur les marchés asiatiques.



Du côté de la demande, les signaux restent modérés. Le ralentissement industriel chinois et la stagnation de la consommation européenne freinent la dynamique globale. L'Agence internationale de l'énergie prévoit une croissance de la demande mondiale de seulement 0,9% en 2025, contre une moyenne de plus de 3% par an avant la pandémie. L'électrification rapide des transports et la montée en puissance des programmes de sobriété énergétique dans les pays développés accélèrent ce tassement. En Europe, la baisse de la consommation de carburant a atteint - 6% sur un an, un chiffre inédit depuis 2009.

Les conséquences économiques de cette tendance sont contrastées. Pour les pays importateurs, la baisse du prix du baril agit comme un amortisseur budgétaire et désinflationniste. Dans la zone euro, la facture énergétique totale a diminué d'environ 90 milliards d'euros sur les douze derniers mois, contribuant à la décrue de l'inflation. En France, le prix des carburants est revenu sous les 1,70 euro le litre, allégeant les coûts de production dans le transport et l'agroalimentaire. Pour les pays exportateurs en revanche, le recul des recettes pèse lourdement : la Russie, l'Arabie saoudite et plusieurs États africains voient leurs revenus pétroliers chuter de 10 à 15%, aggravant les déficits publics et la dépendance vis-à-vis des fonds souverains.

L'OPEP+, bien qu'ayant prolongé ses réductions de production, peine à enrayer la tendance. Certains membres comme l'Irak ou le Nigeria dépassent régulièrement leurs quotas pour compenser la faiblesse de leurs recettes, sapant la cohésion interne du cartel. Cette situation accentue la volatilité du marché, désormais influencée autant par la géopolitique que par les signaux de la transition énergétique.



À moyen terme, le pétrole semble entré dans une nouvelle ère : celle d'un équilibre à prix modéré, oscillant entre 50 et 75 dollars, dans un marché où les renouvelables et le stockage électrique commencent à jouer un rôle de stabilisateurs économiques. Si un rebond ponctuel reste possible en cas de crise géopolitique, la tendance structurelle reste baissière, portée par un monde qui consomme mieux, plus lentement, et de plus en plus électriquement.

1.3 Les incidences économiques de l'intelligence artificielle générative

L'intelligence artificielle générative (IA générative), capable de créer du contenu comme des textes, images ou codes, transforme profondément les économies à l'échelle globale. En 2026, elle est un moteur clé de croissance, avec des investissements mondiaux en IA atteignant plus de 2 billions de dollars, contribuant à une augmentation annuelle du PIB mondial estimée à 0,5 % d'ici 2030. Une adoption généralisée pourrait booster le PIB global de 7 % par an, en accélérant la productivité et en créant net 12 millions d'emplois, malgré des déplacements initiaux. Les États-Unis et la Chine dominent, captant la majorité des investissements, favorisant une croissance de 2,25 % pour les USA en 2026, contre une moyenne mondiale de 2,7 %.

En Europe, l'IA générative offre un potentiel de relance, mais l'adoption reste modérée. Elle pourrait accroître la croissance du PIB de 0,4 à 0,7 % d'ici 2030, ajoutant jusqu'à 1 billion de dollars, en palliant les pénuries de compétences et en boostant la productivité de 1,1 % à moyen terme. Cependant, l'UE ne représente qu'une faible part des activités mondiales en IA générative, restant en retard en brevets et investissements, avec une croissance prévue à 1,2 % en 2026, impactée par des tarifs américains et une régulation stricte. Des réformes pour un marché unique plus profond sont nécessaires pour maximiser les gains.

En France, l'impact est mitigé : des engagements d'investissement massifs soutiennent l'innovation, mais des déficits budgétaires élevés et une incertitude fiscale freinent la croissance, limitant les bénéfices à une productivité accrue modeste sans réformes structurelles. L'IA pourrait revitaliser des secteurs comme la santé et la finance, mais nécessite une adoption accélérée pour éviter un décrochage européen.

Au total, l'IA générative promet une transformation positive, mais exige des politiques adaptées pour équilibrer opportunités et risques.

Toutefois, de nombreux économistes pointent dans ce développement très rapide une menace pour l'économie mondiale : l'intelligence artificielle générative serait traversée par une triple bulle, médiatique, financière et infrastructurelle.

Elle s'inscrit dans la rivalité stratégique soulignée plus haut entre États-Unis et Chine pour la suprématie technologique.

Un oligopole se forme, dominé par les géants du numérique et quelques start-ups (OpenAI, Anthropic...).

Les valorisations atteignent des sommets, alors que la rentabilité reste largement hypothétique.

Les data centers, au cœur du système, consomment énergie, eau et semi-conducteurs à des niveaux inédits – et s'obsolètent en deux à six ans.

Le financement repose sur une dette colossale, opacifiée par des boucles privées entre investisseurs et entreprises.

Les externalités – environnementales, énergétiques – restent invisibles pour le grand public... pour le moment.



Les risques sont lourds : surcapacités, correction boursière brutale, ou déflagration de la dette. Ces choix, décidés par une minorité d'acteurs, engagent pourtant l'ensemble de la société. Au final, la question demeure : qui paiera la facture quand la bulle éclatera ?

On se souvient de la crise des subprimes, qui avait provoqué une récession mondiale, entraînant chute de la croissance, hausse du chômage et forte dégradation des finances publiques (baisse des recettes fiscales + plans de relance). En Europe puis en France, l'augmentation rapide de la dette publique pour réparer les conséquences des pratiques frauduleuses des banques américaines impliquées, a conduit à des politiques de consolidation budgétaire. À partir de 2010, dans le cadre des règles européennes (maîtrise des déficits), l'État a engagé une réduction de la dépense publique et des dotations aux collectivités.

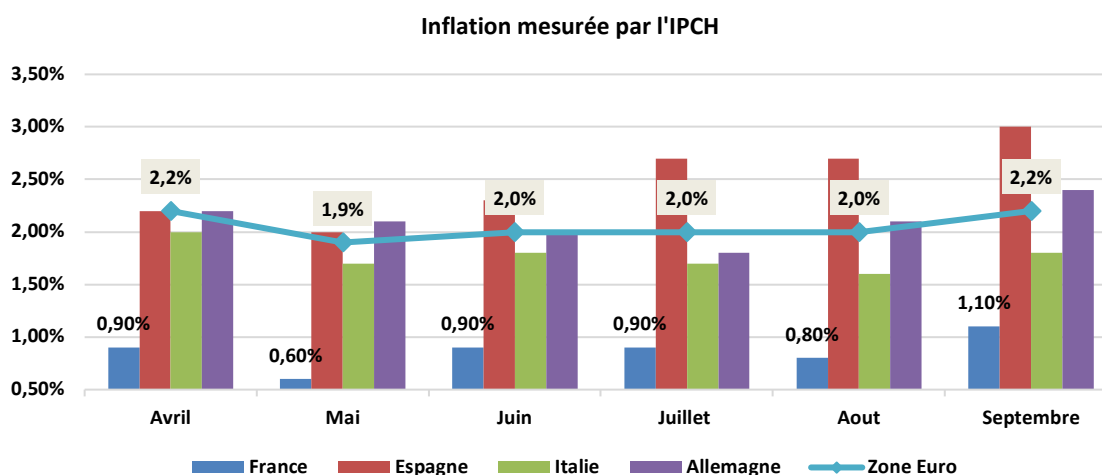
En 2019, le spectre d'un krach boursier a plané sur l'économie mondiale, suivant les analyses de la majorité des économistes.

Espérons que, s'il y a bulle de l'IA, et que celle-ci explose, ses conséquences ne viennent pas fragiliser les équilibres déjà instables de l'écosystème économique mondial.

1.4 Europe

Décélération de l'inflation en zone euro

L'inflation dans la zone euro poursuit sa décrue régulière. En septembre 2025, elle s'est établie à 2,2% sur un an, contre 2,0% en juin 2025. Cette baisse, amorcée depuis plus d'un an, résulte à la fois du reflux des prix de l'énergie, de la normalisation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement de la demande intérieure. Après deux années de tensions généralisées sur les prix, l'économie européenne retrouve progressivement une trajectoire d'équilibre, même si les disparités entre pays demeurent fortes : par exemple, l'inflation atteignait 2,4% en Allemagne en septembre et 1,1% en France selon Eurostat.



Source: Eurostat

La composante énergétique est la principale source de désinflation. La baisse du prix du pétrole, passé de 80 à 66 dollars le baril fin octobre et la normalisation du marché du gaz en Europe — désormais stabilisé autour de 30 euros le MWh contre plus de 200 euros à l'automne 2022 — ont réduit les coûts pour les entreprises et allégé les factures des ménages. Parallèlement, les prix

alimentaires, qui avaient contribué à plus de la moitié de l'inflation en 2023, ralentissent nettement (+ 1,4% sur un an), grâce à la détente des intrants agricoles (en particulier la baisse du coût des engrais) et à la baisse des coûts logistiques.

Cependant, la baisse de l'inflation ne se traduit pas encore pleinement dans le ressenti des ménages. Les prix des services, notamment dans le logement, la santé et la restauration, continuent de croître à un rythme supérieur à 3%. La pression salariale demeure également élevée dans certains secteurs, où les hausses de rémunération signées en 2024 se répercutent encore dans les coûts de production et donc également le prix des produits manufacturés. Cette inertie explique pourquoi la « désinflation statistique » ne s'accompagne pas d'une amélioration marquée du moral des consommateurs, qui reste inférieur à sa moyenne de long terme.

Du point de vue budgétaire, la décrue des prix offre une respiration bienvenue aux états européens. Elle réduit la charge des dépenses d'indexation et indirectement par le biais des politiques monétaires accommodantes allège les coûts de refinancement, mais elle met également en lumière la faiblesse persistante de la croissance, estimée à 1,1% pour 2025. L'économie européenne entre ainsi dans une phase d'ajustement où la priorité passe d'une lutte contre la flambée des prix à un soutien mesuré à l'activité.

Le réarmement de l'Europe est en marche

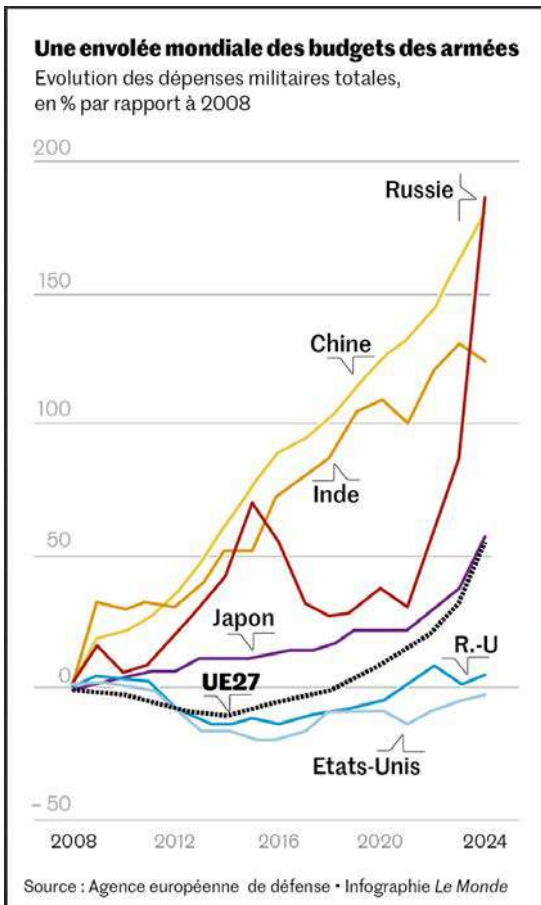
Avant l'invasion de l'Ukraine en 2022, les dépenses militaires des États membres de l'Union européenne représentaient en moyenne 1,3% du PIB, soit environ 220 milliards d'euros. Trois ans plus tard, elles atteignent près de 1,9% du PIB, pour un total avoisinant 370 à 380 milliards d'euros. L'effort collectif a donc bondi de plus de 150 milliards d'euros, un changement d'échelle inédit depuis la guerre froide. Cette hausse traduit une volonté claire de renforcer la souveraineté stratégique européenne dans un environnement sécuritaire de plus en plus instable.

L'Allemagne illustre cette rupture. Avant 2022, son budget de défense s'élevait à environ 50 milliards d'euros, soit 1,4% du PIB. Aujourd'hui, Berlin prévoit d'y consacrer plus de 160 milliards en 2025 et d'atteindre 3,5% du PIB à horizon 2029. Le plan « Zeitenwende », doté de 500 milliards d'euros sur dix ans, permettra notamment le renouvellement complet des équipements terrestres, aériens et antimissiles de la Bundeswehr (l'armée allemande). La France et l'Italie suivent la même trajectoire, avec des hausses budgétaires comprises entre 20 et 40% en deux ans.

Le soutien à l'Ukraine reste central. Depuis février 2022, les pays européens ont engagé plus de 150 milliards d'euros d'aide militaire, dont près de 40 milliards sur l'année 2025. Ces fonds couvrent la livraison de systèmes de défense, de munitions et la formation des troupes. Par comparaison, la Russie consacre désormais environ 7% de son PIB à la défense, soit près de 150 milliards de dollars par an, plus du double de son niveau pré-guerre. Cet écart illustre l'intensité de la militarisation en cours, mais aussi la dépendance croissante des économies européennes à un effort de défense prolongé.

Sur le plan budgétaire, cet ajustement pèse inévitablement sur les équilibres publics. L'augmentation rapide des crédits militaires accroît la dette dans plusieurs pays et réduit la marge de manœuvre pour les politiques sociales et d'investissement civil. Toutefois, les gouvernements misent sur les retombées industrielles et technologiques de cet effort (création d'emplois, relocalisation de capacités stratégiques et développement de filières duales) pour en atténuer le

coût à moyen terme. L'Europe entre ainsi dans une phase où la défense redevient un pilier central de la politique économique, au prix d'une réallocation durable des priorités budgétaires.



1.5 France

Décisions budgétaires : entre rigueur et signal politique

Le Projet de loi de finances (PLF) 2026 s'inscrit dans un contexte de forte contrainte budgétaire et de pressions politiques multiples. Le gouvernement a choisi une approche équilibrée : maintien de la discipline fiscale sans mesures perçues comme punitives pour les ménages. Le texte repose sur une hypothèse de croissance modeste, autour de 1% en 2026, et prévoit un effort budgétaire de près de 12 milliards d'euros d'économies nettes sur la dépense publique. L'objectif est de ramener le déficit public à 5,1% du PIB en 2026, contre 5,5% en 2025, avec une stabilisation progressive de la dette autour de 116% du PIB.

La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)

	2024 T2	2024 T3	2024 T4	2025 T1	2025 T2	Variation entre T2 2024 et T2 2025
Ensemble des adms. Publiques	3229,7	3301,4	3305,3	3345,4	3416,3	+ 187
En point de PIB (*)	112,1%	113,6%	113,2%	113,9%	115,6%	+ 3,5%
Dont :						
- État	2630,9	2690,7	2687,0	2723,4	2787,7	+ 157
- Organismes divers d'adm centrales	68,5	68,7	69,8	69,7	68,7	0
- Administration publiques locales	248,6	250,0	261,9	262,5	262,4	+ 14
- Administration sécurité sociale	281,7	292,1	286,5	289,8	297,6	+ 16

Pour y parvenir, le gouvernement mise sur trois leviers principaux : une hausse des recettes ciblée sur les patrimoines inactifs, un gel partiel des dépenses de fonctionnement, et la rationalisation des niches fiscales. La version "allégée" de la taxe Zucman, renommée taxe sur les holdings patrimoniales non productives, en constitue l'élément le plus symbolique. Elle vise les structures concentrant des capitaux financiers sans activité économique réelle, avec un rendement attendu de 3 à 4 milliards d'euros par an. Parallèlement, la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus sera reconduite jusqu'en 2027, et un ajustement des taux sur les plus-values mobilières de court terme devrait rapporter environ 1,5 milliard supplémentaire.

Du côté des dépenses, le gouvernement prévoit un gel en volume sur la masse salariale de la fonction publique, à l'exception des ministères régaliens, et une réévaluation plus sélective des prestations sociales. Les crédits du ministère de la Transition énergétique seront légèrement augmentés (+4,2%) pour accompagner la mise en œuvre du plan de décarbonation industrielle, tandis que les budgets de l'Éducation nationale et de la Santé progresseront sous le rythme de l'inflation. Ces arbitrages traduisent une volonté de préserver les investissements d'avenir tout en contenant les dépenses courantes.

Pour financer le déficit résiduel, l'État français recourra massivement à l'émission de dette à moyen et long terme, estimée à près de 285 milliards d'euros en 2026, selon l'Agence France Trésor. La charge d'intérêts, déjà supérieure à 72 milliards d'euros en 2025, pourrait approcher les 80 milliards si les taux d'emprunt demeurent autour de 3% sur le 10 ans. Cette progression représente le poste budgétaire à la croissance la plus rapide, soulignant la vulnérabilité de la trajectoire française à tout choc de taux.

Le gouvernement espère néanmoins compenser une partie de cette tension par une amélioration du rendement fiscal liée à la reprise progressive de l'activité et à la lutte renforcée contre la fraude, notamment sur la TVA et les revenus de capitaux. La stratégie repose sur un équilibre fragile : contenir la dette sans freiner la croissance, préserver la crédibilité européenne tout en évitant un choc social.

Dans sa présentation devant l'Assemblée nationale, le ministre de l'Économie a insisté sur un objectif de "désendettement intelligent", fondé sur la croissance et la sélectivité de la dépense. En pratique, cela suppose que la trajectoire de déficit soit tenue malgré des marges budgétaires extrêmement réduites. Si cette cible de 5,1 % est atteinte, la France pourrait échapper à une nouvelle dégradation de sa note souveraine en 2026. Mais tout écart de croissance, ou toute hausse durable des taux, pourrait repousser à 2028 le retour du déficit sous les 3%, initialement promis dans la précédente programmation budgétaire.

Loi de finances : les mesures phares

Suppression du DILICO pour les Communes

Dans la version finale de la loi de finances 2026, le DILICO est supprimé pour les Communes, ce qui représentait selon les simulations 524 000 € pour Cavalaire-sur-Mer dans le projet de loi de finances initial. Toutefois, il est maintenu pour les EPCI, ce qui pourrait avoir un impact sur les relations financières entre la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez et la Commune de Cavalaire-sur-Mer lors des prochains exercices.

Le calcul de la DGF du bloc communal

L'article 31 du PLF 2026 intègre une reconduction des montants de la dotation globale de fonctionnement à leur niveau de 2025. A périmètre constant, l'enveloppe passe ainsi de 27,395 Mds € en 2025 à 32,578 Mds € en 2026.

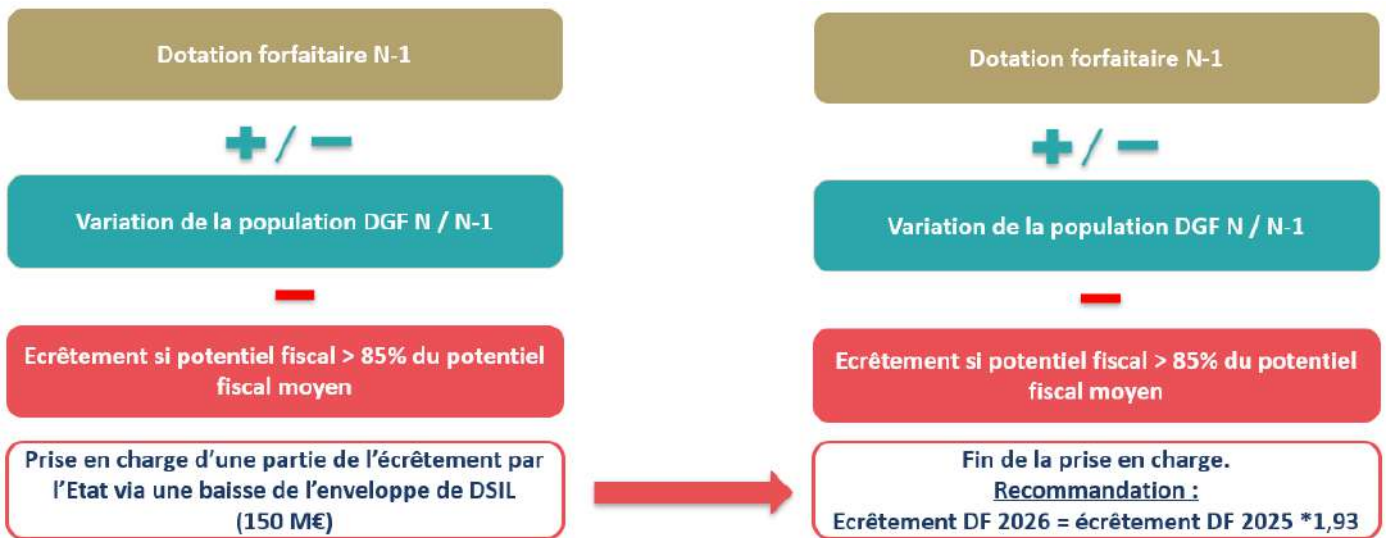
Un abondement de 290 M€ (contre 300 M€ en 2025) des dotations de péréquation verticale des communes est à prévoir (DSU : 140 M € et DSR : 150 M€). Il devrait être financé par le mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes (pour 60%) et de la part CPS des EPCI (pour 40%).

Pour rappel en 2025, 150 M€ d'écrêtement avaient été « pris en charge par l'Etat » via notamment une réduction de l'enveloppe de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ce n'est plus le cas dans le PLF 2026.

Ainsi, l'écrêtement de la dotation forfaitaire devrait être amplifié en 2026.

Rappel du calcul en 2025

Calcul prévu au PLF 2026



Concernant la Commune de Cavalaire-sur-Mer, l'exercice 2026 devrait aboutir à un versement de la DGF autour des 310 000 € contre 558 689 € en 2025.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2026

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

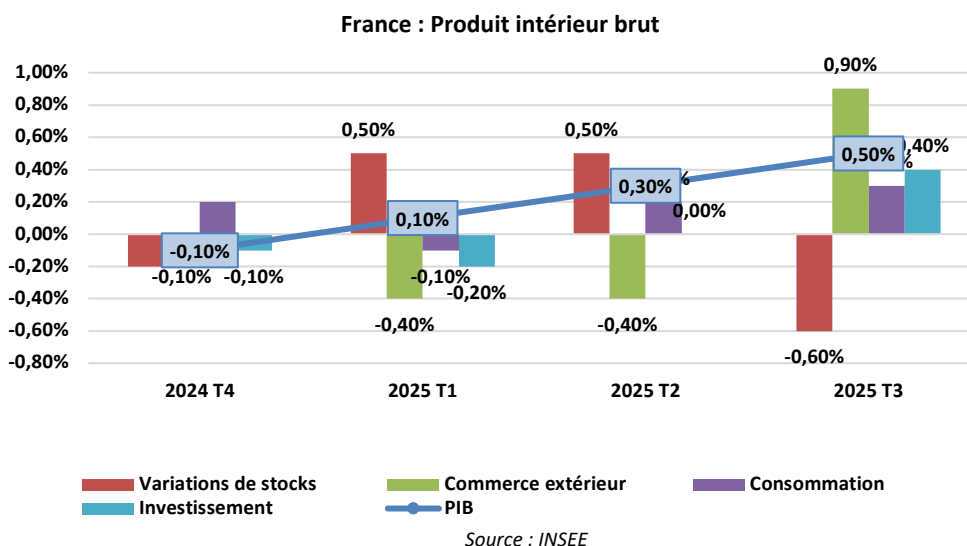
L'IPCH de novembre 2025 s'établit à 124.33, et l'IPCH de novembre 2024 s'établit à 123.36. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera pour 2026 est donc fixé à 0.8% selon le calcul suivant :

$$\begin{aligned}
 & \text{Coefficient de revalorisation forfaitaire pour 2026} \\
 & \quad (124,33 - 123,36) \\
 A_{2026 \text{ définitif}} = 1 + \frac{\quad}{123,36} = 1 + 0,00786 = 1,00786 \Leftrightarrow \mathbf{0,8\%}
 \end{aligned}$$

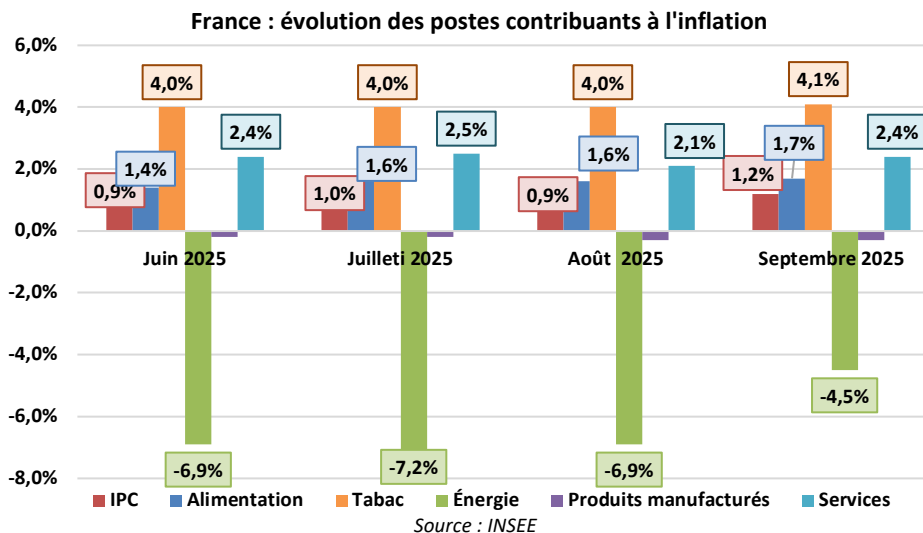
Cette revalorisation ne s'applique cependant que sur les bases d'habitation et de locaux industriels (et non sur les bases dites professionnelles et commerciales) et sera donc prise en compte pour le calcul des produits des taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires.

France : croissance et inflation

Au troisième trimestre 2025, la croissance du PIB français s'est accélérée à +0,5 % par rapport au trimestre précédent, après +0,3 % au deuxième trimestre. Cette performance, supérieure aux attentes, marque une légère reprise de l'activité économique, portée essentiellement par les exportations et par un regain d'investissement des entreprises. Les exportations ont en effet fortement progressé, compensant en partie l'effet négatif du déstockage des entreprises. En revanche, la demande intérieure demeure fragile : la consommation des ménages reste atone, pénalisée par la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2022 et un marché de l'emploi moins dynamique. L'investissement des ménages reste lui aussi modéré, limitant la vigueur de la reprise domestique. En rythme annuel, la croissance devrait s'établir autour de +0,6 % en 2025 selon les projections de l'INSEE, confirmant le scénario d'une activité économique molle, encore loin des niveaux pré-pandémiques.



Ce léger rebond au troisième trimestre traduit néanmoins une certaine résilience de l'économie française dans un contexte international incertain et de resserrement monétaire prolongé. Pour l'analyse macroéconomique, il convient de noter que la contribution extérieure à la croissance demeure le principal moteur de l'expansion actuelle, alors que la demande interne n'a pas retrouvé son rôle de soutien principal. Cela a des implications directes pour les anticipations de marge et d'investissement : les entreprises tournées vers les marchés étrangers profitent davantage du cycle actuel que celles dépendantes du marché intérieur.



Sur le front des prix, l'inflation poursuit sa décélération. En septembre 2025, l'indice des prix à la consommation a progressé de +1,2 % sur un an, selon l'INSEE. L'indice harmonisé européen (IPCH) s'élève à +1,1%. La hausse des prix est désormais concentrée dans les services (+2,4 %), tandis que les prix de l'énergie reculent fortement (-4,5 % sur un an) et que l'alimentation se stabilise. Cette inflation modérée marque la fin du cycle inflationniste post-pandémie et permet un certain apaisement sur le plan monétaire. Elle contribue également à une stabilisation du pouvoir d'achat, bien que la croissance des salaires réels reste contenue.

1.6 Décisions de politique monétaire

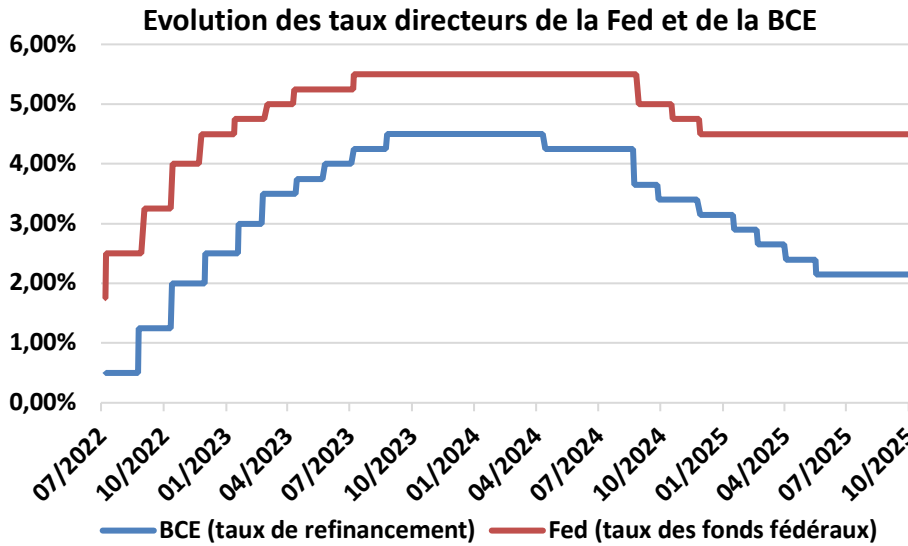
Un début d'assouplissement monétaire aux États-Unis

La Réserve fédérale américaine (Fed) a décidé, lors de sa réunion des 28 et 29 octobre 2025, d'abaisser son principal taux directeur de 25 points de base, le faisant passer dans une fourchette comprise entre 3,75% et 4,00%. Cette décision marque la deuxième baisse consécutive depuis septembre, confirmant un virage vers une politique monétaire plus accommodante après plus d'un an de maintien à des niveaux restrictifs. Parallèlement, la Fed a annoncé la fin du resserrement de son bilan à compter du 1er décembre, ce qui met un terme à la phase de « quantitative tightening » engagée en 2022.

Cette orientation s'explique par un ralentissement de la dynamique économique et par un environnement d'inflation plus stable. L'inflation, bien qu'encore légèrement supérieure à la cible de 2%, montre des signes de décélération, tandis que les indicateurs du marché du travail traduisent un léger affaiblissement de la demande d'emploi. Le Comité de politique monétaire (FOMC) estime que les risques pesant sur l'emploi se sont accrus, justifiant une détente progressive des conditions financières afin de soutenir la croissance.

Jerome Powell a toutefois insisté sur le caractère « prudent et dépendant des données » de cette décision. La Fed ne s'engage pas sur une trajectoire de baisses successives et souhaite conserver la flexibilité nécessaire pour ajuster sa politique selon l'évolution de la conjoncture. Le contexte économique reste marqué par une forte incertitude, notamment en raison de la volatilité des données et de la fragilité de certains secteurs liés au crédit.

Sur les marchés, cette décision a été bien accueillie : les rendements obligataires américains ont légèrement reculé, tandis que les marchés d'actions ont progressé, interprétant la décision comme le signal d'une normalisation monétaire maîtrisée. Le dollar, de son côté, s'est affaibli face à l'euro, traduisant l'anticipation d'un différentiel de taux d'intérêt moins favorable aux actifs américains. Pour les économies émergentes et la zone euro, cette inflexion de la politique monétaire américaine pourrait faciliter un assouplissement des conditions de financement globales, tout en ravivant l'appétit pour le risque à court terme.



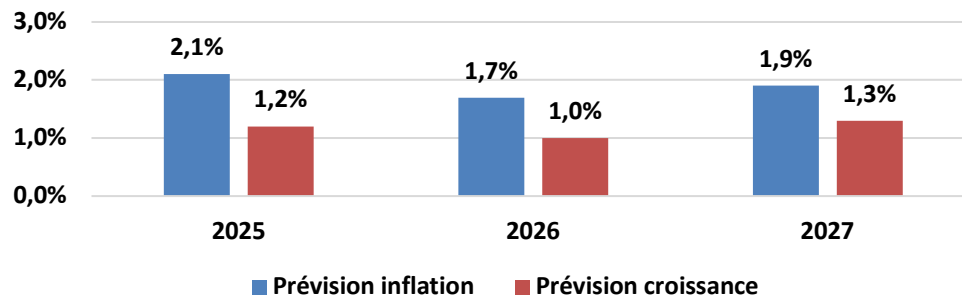
Source: Fed & BCE

La BCE maintient ses taux

Lors de sa réunion du 30 octobre 2025, la Banque centrale européenne a décidé de maintenir inchangés ses taux directeurs. Le taux de la facilité de dépôt reste fixé à 2,00%, celui des opérations principales de refinancement à 2,15% et le taux de prêt marginal à 2,40%. Christine Lagarde a estimé que la politique monétaire actuelle se trouvait « dans une bonne position » pour atteindre les objectifs de stabilité des prix, confirmant une volonté de temporiser après une série de baisses graduelles opérées plus tôt dans l'année.

L'inflation dans la zone euro s'est établie à 2,2% en septembre, soit un niveau légèrement supérieur à la cible de la BCE mais nettement inférieur aux niveaux observés en 2023 et 2024. Cette stabilisation est principalement due à la modération des prix de l'énergie et à un ralentissement des hausses salariales dans certains secteurs. En parallèle, la croissance du PIB au troisième trimestre a atteint 0,2%, un chiffre modeste mais légèrement supérieur aux attentes, traduisant une économie encore résiliente malgré un contexte de demande faible et de crédit plus restreint.

Anticipations croissance et inflations de la BCE pour la zone euro



Source: BCE

La BCE a réaffirmé son approche prudente et dépendante des données économiques. Aucune trajectoire de taux prédéfinie n'est envisagée, et les décisions à venir dépendront des prochaines publications d'inflation et d'activité. Si la tendance actuelle se poursuit, la banque centrale pourrait envisager un nouvel assouplissement début 2026, mais sans urgence immédiate.

Sur les marchés, cette posture de stabilité a été bien accueillie. Les rendements obligataires de la zone euro ont peu évolué, tandis que l'euro est resté stable face au dollar. Les investisseurs interprètent cette décision comme le signe d'une BCE confiante dans la trajectoire désinflationniste, mais prudente face à un environnement économique encore fragile. Cette attitude reflète un équilibre recherché entre soutien à la croissance et vigilance quant à la réapparition de tensions inflationnistes.

Le ralentissement de la masse monétaire et la fin progressive des programmes d'achat d'actifs (APP et PEPP) ont contribué à la stabilisation des prix. Christine Lagarde a confirmé que la BCE n'envisageait pas de baisse de taux avant le printemps 2026, préférant observer la consolidation de la désinflation avant tout assouplissement. Les marchés monétaires anticipent désormais une première réduction graduelle des taux à partir du deuxième trimestre 2026, sous réserve que l'inflation sous-jacente retombe durablement sous les 2%.

2. Orientations budgétaires et stratégie financière 2026

Le présent rapport d'orientation budgétaire (ROB) est établi conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales et du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires, préalable obligatoire au vote du budget primitif. Il a pour objet de présenter les éléments d'analyse et les hypothèses financières permettant d'éclairer l'assemblée délibérante sur les perspectives financières de la collectivité.

En application de l'article D.2312-3 du CGCT, issu du décret précité, le rapport doit notamment présenter :

- Les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels et de la programmation d'investissement ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette et aux perspectives associées ;
- Les éléments permettant d'apprécier l'évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement.

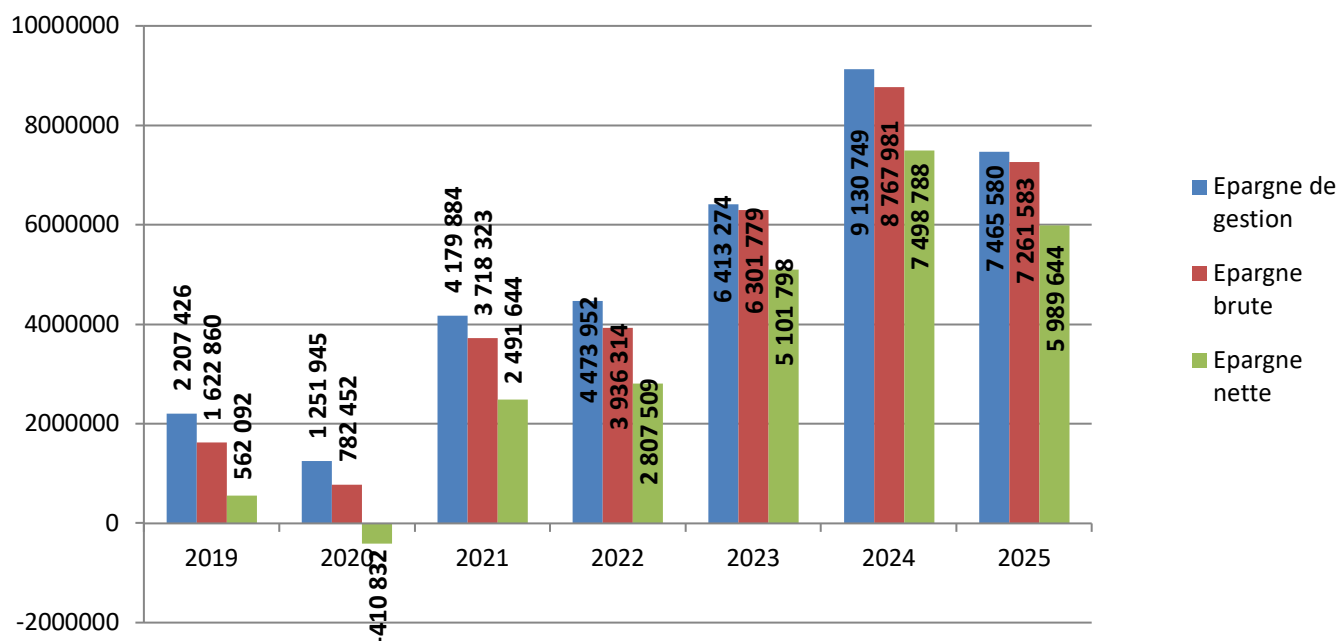
L'exercice 2026 intervenant dans un contexte de renouvellement municipal, le présent rapport se limite volontairement à une approche technique et prospective, destinée à éclairer la soutenabilité financière de la collectivité, sans préjuger des choix stratégiques qui relèveront de la future assemblée issue des élections.

L'évaluation des grandes masses budgétaires de l'année 2026 a été établie en tenant compte du contexte économique détaillé ci-dessus. Dans cet environnement financier territorial marqué par des réformes en cours qui impactent toutes les strates des collectivités locales, il convient de maintenir la plus grande vigilance.

Les mesures d'économies et d'optimisation des recettes doivent être maintenues ; sachant qu'une grande vigilance s'imposera concernant les dépenses courantes de fonctionnement, principal levier pour préserver notre capacité d'investissement. Il appartient à chaque service de tout mettre en œuvre pour appliquer ces mesures.

Ces orientations budgétaires sont également construites en tenant compte des engagements et projets d'engagement pluriannuels présentés *infra*, en lien avec le travail de construction prospective réalisé et régulièrement actualisé.

2.1 Les grands équilibres de la section de fonctionnement



Évolution des épargnes

Epargne de gestion (produits d'exploitation – charges d'exploitation) 2025 : 7 465 580 €

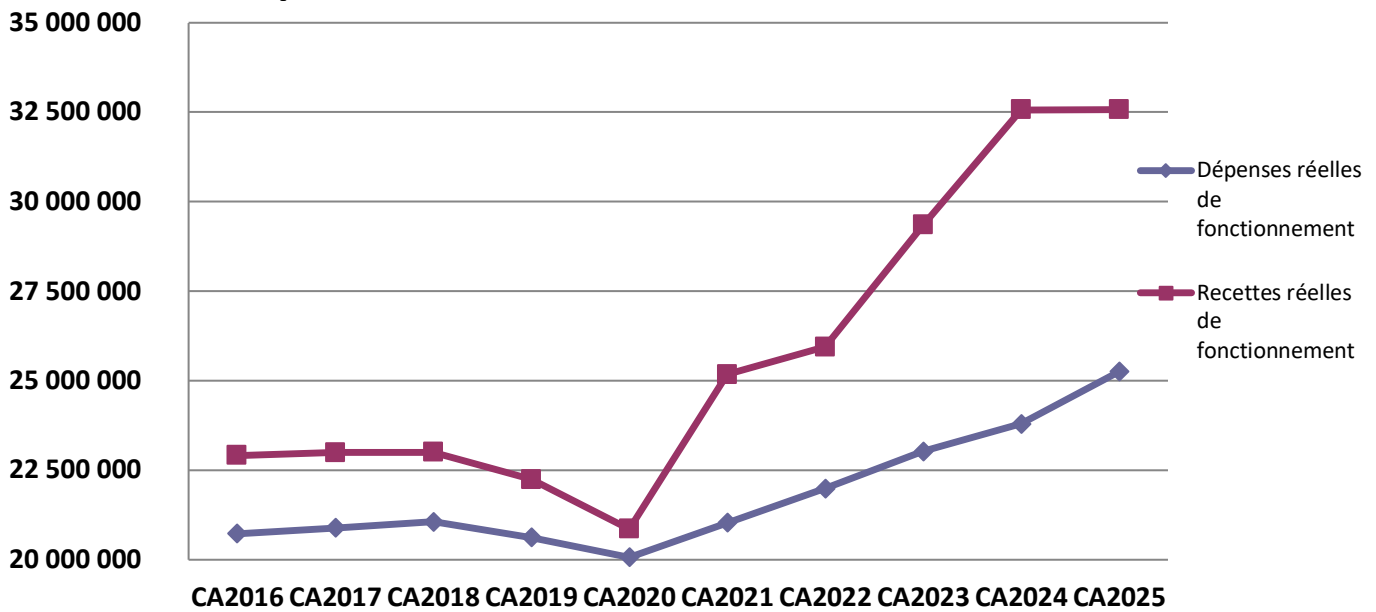
Epargne brute (épargne de gestion – résultats financier et exceptionnel) 2025 : 7 261 583 €

Notre épargne nette 2025 (épargne brute – capital de la dette) : 5 989 644 €

L'objectif principal est de stabiliser notre niveau d'épargne brute à un niveau suffisamment élevé pour garantir notre capacité de désendettement en dessous du seuil imposé par le PLF 2018, soit 12 ans pour les communes (ratio : encours de dette / épargne brute). L'objectif secondaire, mais néanmoins essentiel est de garantir un bon niveau d'épargne brute afin de financer les investissements de la Commune.

Ce ratio s'établit pour 2025 à 1,72 années. La moyenne départementale étant de 4,4 années et celle régionale de 4,3 années.

Dépenses et recettes réelles de fonctionnement



Évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une hausse de 6,13 % par rapport à celles de 2024. Cette hausse est principalement due aux éléments suivants :

- Le prélèvement de l'État au titre du DILICO sur le budget 2025
- L'augmentation de 3 points par an à compter de 2025, de la contribution patronale de CNRACL (de 31,65% à 34,65% en 2025, pour atteindre 43,65% en 2028)
- Le versement de la compensation de prestation intégrée sur une année budgétaire complète à la SPL Maures Evènements comprenant 2 nouveaux services à savoir la Maison de la Nature et le Cinéma Athéna
- L'augmentation des frais de personnel :
 - Recrutements à la police municipale
 - Renforcement de l'équipe plage
 - Renforcement du service de propreté-voirie en centre-ville durant la saison estivale
 - Renforcement de l'équipe de la crèche

Quant aux recettes réelles de fonctionnement 2025 elles ont progressé de 0,03 % par rapport à 2024. Cette faible augmentation des recettes de fonctionnement est due principalement :

- A la diminution du produit de THRS de 598 665 € entre la prévision et les recettes réelles. L'Etat a en effet changé d'interface pour les bases fiscales. De gros désordres ont été constatés sur l'ensemble du territoire et feront l'objet d'une régularisation, les procédures sont en cours, mais les résultats constatés ne sont pas rectifiés à ce jour.
- Au transfert de la taxe de séjour à la SPL Maures Evènements

Pour rappel, en 2023 l'évolution de nos recettes de fonctionnement est liée à la hausse des taux de nos impôts locaux (TH et TF) ainsi qu'à la revalorisation des bases de +7,1%. En 2024 la revalorisation des bases (+3,4 %) et de la majoration de 40% des taxes d'habitation des résidences secondaires expliquent l'évolution nette de nos recettes de fonctionnement.

2.1.1 Nos dépenses de fonctionnement

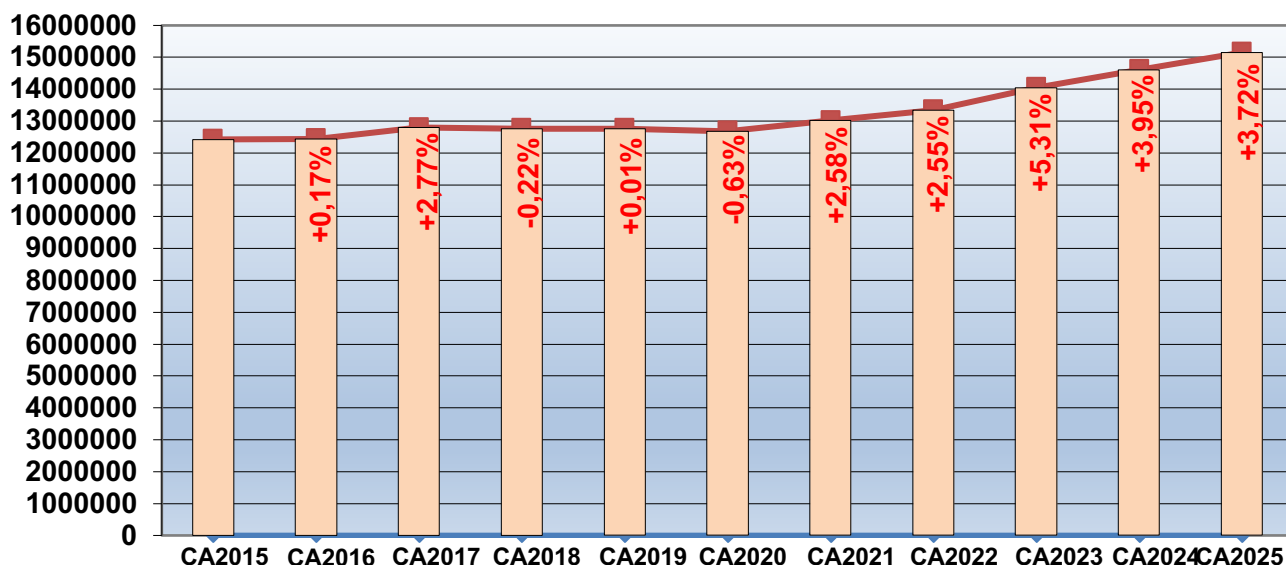
	Budget 2025 (avec DM)	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Évolution BP 2026/ BP 2025	Évolution en %
Charges à caractère général	4 260 884 €	3 316 851 €	4 396 847 €	+135 963 €	+3,19%
Charges de personnel	11 040 639 €	10 946 725 €	11 435 710 €	+395 071 €	+3,58%
Atténuation de produits	3 999 034 €	3 796 028 €	3 712 213 €	-286 821 €	-7,17%
Autres charges de gestion	7 262 438 €	6 749 776 €	7 073 380 €	-189 058 €	-2,60%
Charges financières (intérêts de la dette)	420 591 €	400 590 €	389 215 €	-31 376 €	-7,46%
Charges exceptionnelles	50 000 €	42 171 €	41 000 €	-9 000 €	NS
Provisions semi-budgétaires	20 000 €	1 214 €	20 000 €	0 €	NS
Dépenses en réserve (pour mémoire)	150 000 €		269 513 €		
Total charges réelles	27 053 586 €	25 253 355 €	27 068 365 €	+14 779 €	+0,05%

Nos prévisions de dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +0,05% avec une inflation constatée en novembre 2025 de +0,8 % entre le BP 2025 et le BP 2026. **Le volume global de nos dépenses est donc en baisse.**

Les charges de personnel

Elles sont en hausse de +3,58% en 2026 par rapport au BP 2025.

L'évolution constatée sur les réalisés entre 2024 et 2025 de la masse salariale tous budgets confondus (commune, CCAS et Caisse des écoles) est de +3,72 % pour les raisons détaillées ci-avant.



EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL TOUS BUDGETS CONFONDUS

Les autres charges de gestion

Ce chapitre enregistre une baisse globale de 2,60 %. Ceci est notamment dû à la diminution du montant de la compensation de prestations intégrées auprès de la SPL Maures Evènements, passant de 1 660 000 € à 1 250 000 €. La part variable du paiement de cette prestation sera ajustée conformément au contrat en fonction du plan d'action déterminé par les représentants de la Commune auprès de cette SPL.

A noter au sein de ce chapitre, les évolutions suivantes :

- Subvention CCAS : 2 650 000 € contre 2 380 000 € en 2025 ;
 - Une première explication tient au fait que la qualité des repas servis à la fois aux bénéficiaires du portage de repas et les enfants des ALSH s'est renforcée grâce à un nouveau prestataire.
 - Une seconde tient à l'augmentation de l'encadrement des enfants en ALSH sur le budget CCAS pour améliorer le service
- Subvention CE : 960 000 € contre 950 000 € en 2025 ;
- Subvention Transports : 220 000 € contre 230 000 € en 2025 ;
- Subvention Office Municipal de la Culture : 275 462 €, contre 286 000 € en 2025 ;
- Subventions aux associations : 427 500 € (montant stable).

Les atténuations de produits :

Ce chapitre budgétaire enregistre principalement les reversements et prélèvements de fiscalité.

Comme chaque année au sein de ce dernier nous retrouvons :

- Le prélèvement de 2 843 213 euros sur nos produits des impôts directs au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) ;

Les communes ne seront plus mises à contribution au titre du DILICO, ce qui explique l'évolution de ce chapitre.

Enfin, au sein ce chapitre est inscrit le reversement de la Taxe de Séjour vers la SPL Maures Evènements en raison du transfert de la gestion de l'Office du Tourisme à hauteur de 850 000 euros.

2.2 Les ressources humaines

La loi NOTRe et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 imposent pour le débat d'orientations budgétaires que les collectivités territoriales présentent des informations rétrospectives relatives à la structure des effectifs ; aux éléments de rémunération : traitements indiciaires, régimes indemnitaires, nouvelles bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées ; à la durée effective du travail dans la commune.

Des informations prospectives sont également présentées dans le cadre de ce débat : l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les données rétrospectives abordées sont issues des données servant de base au rapport sur l'état de la Collectivité (I), avant d'aborder la projection 2026 des évolutions de la masse salariale (II).

a. Eléments rétrospectifs en matière de ressources humaines

Les charges de fonctionnement principales sont les charges de personnel, c'est donc sur cet élément que l'essentiel des efforts a porté durant le premier mandat pour stabiliser voire diminuer la masse salariale, afin de permettre à la Commune de sortir du réseau d'alerte.

Un certain nombre de postes ont donc été supprimés au fur et à mesure des années, et ce notamment par le biais d'une politique de non remplacement des départs.

Cet effort intense a pesé sur l'organisation des services, à la fois en termes de nombre d'agents et de compétences détenues. L'objectif était dicté par des considérations financières : l'obligation faite à la Commune de sortir du réseau d'alerte.

Une fois cet objectif réalisé, une autre phase de la structuration des ressources humaines a pu voir le jour à partir de 2021 : l'évolution des services publics à destination de la population ainsi que les projets portés par la municipalité à la fois pour améliorer le quotidien immédiat et se projeter vers les évolutions du Cavalaire de demain.

Un important mouvement de recrutement a donc été amorcé à partir de 2021 afin d'aboutir à une organisation suffisamment efficace pour permettre une amélioration du service rendu aux usagers.

Cette logique de structuration et de recrutements s'est faite en plusieurs phases, sur plusieurs années :

- Entre 2021 et 2022, une équipe de direction a été recrutée afin de structurer les différents pôles dans leur action quotidienne mais également de s'accaparer les grands projets :
 - Pôle des services à la population (enfance, jeunesse, sports, accueils)
 - Police municipale
 - Pôle aménagement du territoire (domaine public terrestre et maritime, environnement, urbanisme)
 - Direction des services techniques (bâtiments, espaces publics)
 - Pôle ressources et moyens (finances, RH, commande publique, informatique)
- Entre 2022 et 2023, cette équipe de direction a eu pour mission de proposer une organisation optimisée de ses services, ce qui a abouti à la présentation d'un organigramme restructuré ayant comme objectif de prendre en charge l'ensemble des dossiers ralentis faute de service à même de s'en occuper.
 - Cette restructuration a abouti à des recrutements :
 - De cadres intermédiaires chargés de mettre en place des plans de charge cohérents et réalistes et de piloter les équipes opérationnelles tout en les faisant monter en compétences
 - De renforts sur le terrain pour certains services pour lesquels les manques étaient clairement identifiés et quantifiables (PM, crèche, ALSH, cellule événementielle, urbanisme, brigade environnement, subventions, marchés publics).
- En 2024, la poursuite de la structuration de cadres intermédiaires a eu lieu et l'accent a été mis sur le renforcement de terrain des services à la population :
 - Recrutements de cadres intermédiaires au sein des services techniques : responsable de la régie bâtiments, chef de division voirie propreté
 - Renforcement des équipes au sein des services techniques : voirie et espaces verts, mécanique, entretien des bâtiments
 - Recrutements au sein du pôle population à la fois en interne et en externe : directrice de l'action sociale, chargée de mission sport santé, infirmière à la crèche municipale
- En 2025, le renforcement des équipes de terrain s'est poursuivi pour renforcer la qualité du service rendu au public :
 - Recrutements à la police municipale
 - Renforcement de l'équipe plage
 - Renforcement du service de propreté-voirie en centre-ville durant la saison estivale
 - Renforcement de l'équipe de la crèche

Cette restructuration a été menée de front avec une politique volontariste de reconnaissance des nouvelles compétences :

- Accent fort mis sur la formation dans le cadre du plan de montée en compétences des équipes
- Politique salariale volontariste
- Politique d'action sociale avec la mise en place d'une prise en charge employeur pour une mutuelle santé et une prévoyance.

Cette restructuration a également abouti à des économies :

- Suppression de doublons d'emplois
- Réaffectation d'agents à des missions prioritaires
- Non remplacement de certains départs
- Limitation des heures supplémentaires grâce à un travail de fond sur le protocole du temps de travail adopté en 2022. Ce travail est maintenu vivant et actif en testant des horaires plus adéquats avec les équipes au cas par cas selon les besoins du service à la population.

La volonté politique demeure inchangée : restructurer la collectivité de façon à gagner en compétence et en cohérence tout en essayant de maintenir la masse salariale à un niveau d'augmentation soutenable.

Cette évolution doit pouvoir être soutenable par la Commune en entrant dans le cadre de la prospective financière et doit donc être compensée dans sa partie dépenses par des économies réalisées.

Il s'agit d'un délicat équilibre, d'autant plus qu'au-delà des dépenses dues à l'application d'une politique RH interne, l'évolution naturelle de la masse salariale (hausse des charges, Glissement Vieillesse Technicité, reclassements indiciaires) est naturellement en hausse.

Par ailleurs, le bilan social montre une structure des effectifs majoritairement composée d'agents de catégorie C (87%), dont une majorité (54%) sur la filière technique suivie de la filière administrative.

Enfin, il est souligné que le ratio national moyen dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement pour les communes de 10 à 20 000 habitants s'élève à environ 55%. A Cavalaire il était égal à 43,35% en 2025.

b. Les évolutions 2026 concernant la masse salariale

Le budget RH, budget entièrement situé sur la section de fonctionnement, se décompose en trois parties distinctes le faisant évoluer

- La part contrainte : cette part s'impose à la collectivité sans qu'elle puisse agir dessus
- La part maitrisable : il s'agit des décisions de la collectivité lui permettant de maitriser sa masse salariale
- La part discrétionnaire : il s'agit des politiques RH ayant un impact financier sur la masse salariale

Le chapitre 012, constitué de quelques éléments extérieurs aux ressources humaines et de la masse salariale est présenté avec une évolution de 3.58 % à hauteur de + 395 071 €.

1) La part contrainte

La part contrainte du budget RH 2026 est constituée :

- Des avancements d'échelon au cadencement unique
- De la part discrétionnaire 2025, devenant obligatoire en 2026 (augmentations de RI, évolutions de carrière et recrutements)
- De l'augmentation des charges patronales et notamment du taux de CNRACL

Cette part n'appelle pas véritablement d'arbitrage dès lors qu'elle s'impose à la ville.

2) La part maîtrisable

La part maîtrisable sur le BP 2026 est constituée de l'ensemble des décisions impliquant des économies sur la masse salariale.

En l'occurrence pour la Commune de Cavalaire-sur-Mer, il s'agit de l'effet départs non remplacés et de mutualisation de services ou de réaffectation d'agents sur des missions nécessitant un renforcement d'équipe, de la diminution des heures supplémentaires en agissant sur l'organisation des équipes.

En ce qui concerne la part maitrisable, il est à signaler que de nombreux doublons budgétaires au service affaires générales ont pris fin pour le BP 2026 et constituent donc une économie au chapitre 012 de la Commune.

Cette part maitrisable a permis de compenser totalement la part contrainte.

3) La part discrétionnaire

La part discrétionnaire est composée des décisions à venir sur le budget 2026 qui auront comme effet d'augmenter la masse salariale : les réévaluations de régime indemnitaire, les avancements de carrière et les recrutements.

Cette évolution de la masse salariale, dont nous venons d'évoquer le fait que la part maitrisable avait permis de compenser la part contrainte, et qui permet également de compenser les réévaluations de régime indemnitaire et les avancements de carrière ; est constituée de

- Créations de postes rendus nécessaires par l'évolution des services :
 - Un instructeur d'urbanisme
 - Un agent d'espaces verts pour le secteur du centre-ville
 - Plusieurs agents pour renforcer les équipes de propreté voirie
 - Un menuisier et un électricien pour renforcer le service régie bâtiment dont les actions sont en forte augmentation
- Une enveloppe dédiée à l'augmentation de la participation employeur pour la prévoyance

2.2.1 Nos recettes de fonctionnement

<i>En Euros</i>	<i>BP 2025 (avec DM)</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>	<i>Ecart BP26 /BP25 en €</i>	<i>Ecart BP26 / BP25 en %</i>
Impôts et taxes	28 423 548 €	28 421 504 €	28 292 328 €	-131 220 €	- 0,05%
Dotations et participations	716 128 €	690 919 €	427 160 €	-288 968 €	-40,35%
Produits des services et du domaine	1 483 050 €	1 838 864 €	1 668 760 €	+185 710 €	+12,52%
Autres produits de gestion courante	1 062 970 €	1 163 049 €	1 100 313 €	+37 343 €	+3,51%
Produits financiers	60 €	43 €	50 €	-10 €	NS
Autres produits (<i>remb. sur rémunération personnel</i>)	200 000 €	160 624 €	160 000 €	-40 000 €	-20,00%
Produits exceptionnels	0 €	59 309 €	0 €	0 €	NS
Reprise sur amts et provision	239 813 €	239 813 €	0 €	-239 813 €	NS
Total recettes réelles fonct.	32 125 569 €	32 574 125 €	31 648 611 €	-476 958 €	-1.48%

➤ Impôts et taxes :

En 2025 les taux de contributions directes ont été les suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2025 : 39,49 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 2025 : 48,64 %
- Taxe Habitation Résidences Secondaires 2025 : 22,59 %

Pour rappel, depuis 2024 le taux de la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires est majoré de 40% suite à l'entrée de la commune de Cavalaire-Sur-Mer dans le périmètre du champ d'application de la taxe sur les logements vacants (zone tendue en matière de logements) et à la décision de notre assemblée en septembre 2023.

La revalorisation des bases fiscales étant de +0,8% nos recettes attendues pour nos impôts directs locaux, sans modifications des taux, sont :

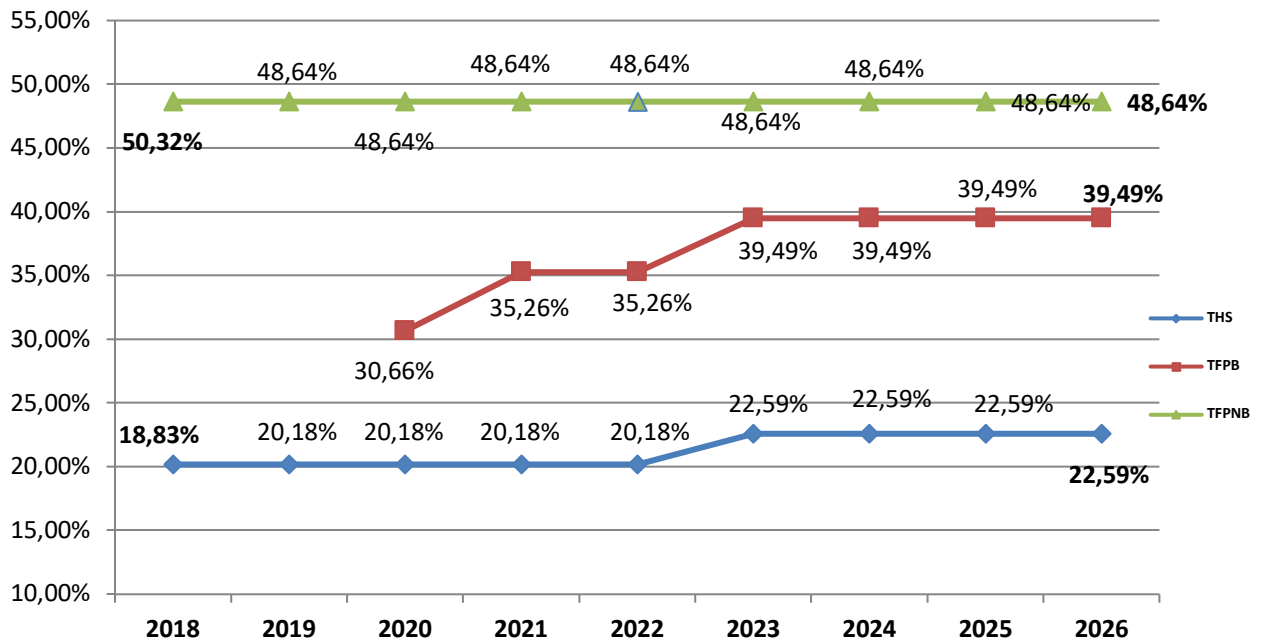
- Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires : 7 691 358 €
- Majoration taxe d'habitation résidences secondaires : 2 715 604 €
- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 13 224 486 €
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 28 845 €

Soit un total de 23 660 293 euros au BP 2026 contre 23 481 234 euros en 2025, auquel la somme de 2 832 213 euros sera déduite au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

BP 2026 : taux constants, bases fiscales estimées +0,8%, majoration produit THS +40%							
	BASE		Taux	Produits fiscaux		Evolution 26/25	evolution 26/25
	2025 état 1288	2026-Estimé	Taux	2025	2026		
TH second.	33 777 402	34 047 621	22,59%	7 630 315 €	7 691 358 €	61 043 €	0,80%
Majoration du produit THS +40%				2 715 604 €	2 715 604 €	0 €	
TFPB	37 216 516	37 514 248	39,49%	14 696 589 €	14 814 377 €	117 787 €	0,80%
TFPNB	58 833	59 304	48,64%	28 616 €	28 845 €	229 €	0,80%
Tadd.FNB							
Contribution coefficient correcteur				-1 589 891 €	-1 589 891 €	0 €	
Total	-	-	-	23 481 234 €	23 660 293 €	179 059	
FNGIR				2 832 213,00	2 832 213,00		
Produits nets				20 649 020,65	20 828 079,52		

Loi de finances 2026 : augmentation des bases de 0,8 % (inflation nov.N-1 / inflation nov.N-2)

Evolution des taux d'imposition depuis 2018 à 2026



➤ Fiscalité indirecte :

- Attribution compensation transferts TP : 409 035 €
- Droits de place marché : 115 000 €, pas de revalorisation cette année.
- Taxe sur vente électricité : 355 000 €
- Taxe de séjour : 850 000 €
- Produits des jeux casinos : 953 000 €
- Taxe additionnelle droits de mutation : 2 000 000 €

➤ Dotations et participations : 427 160 €

Ce chapitre est essentiellement composé de notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui devrait être de l'ordre de 310 690 € pour 2026.

De subventions de fonctionnement :

- Subvention Département – terrains du littoral : 8 000 €
- Subvention ALCOM – cendriers mégots : 12 100 €

Des dotations suivantes :

- Dotation Etat – titres sécurisés : 20 800 €
- Dotation Etat – FCTVA dépenses de fonctionnement : 55 000 €

➤ Les produits des services et du domaine : 1 668 760 €

Les produits issus du stationnement payant :

- Horodateurs 250 000 € ;
- Parking Pardigon : 75 000 €
- Abonnement stationnement centre-ville : 18 000 € ;
- Forfaits post stationnement 40 000 € ;
- Emplacements taxis : 1 660 €.

Les produits issus des services payants :

- Médiathèque : 15 000 € ;
- Ecole municipale des sports : 7 300 €
- Régie publicitaire : 6 300 €

Les produits issus des mises à disposition de personnel :

- Budget des transports : 112 000 € ;
- Budget parking Gleizes : 25 000 € ;
- SPL Port HERACLEA : 125 000 € ;
- SIVOM Littoral des Maures : 11 200 € ;
- SPL MAURES EVENEMENTS : 364 700 € ;
- Office Municipal de la Culture : 50 000 € ;
- Association CSC Basket : 22 000 €

Les produits issus de l'occupation du domaine public :

- Réseaux EDF et France télécom : 17 000 € ;
- Permission de voirie : 287 000 € ;
- Redevance forfaitaire entretien des locaux commerciaux : 56 000 € ;
- Remboursement des frais des compétences transférées :
 - SPL PORT HERACLEA : 16 000 € ;
 - SIVOM LITTORAL DES MAURES : 5 000 € ;
 - SPL MAURES EVENEMENTS : 37 700 € ;
 - CCGST (communauté de communes) : 60 950 €.

➤ Les autres produits de gestion courante 1 100 313 €

- La redevance pour occupation du domaine portuaire versée par la SPL PORT HERACLEA pour 2025 a été inscrite pour un montant de 500 000 euros (soit 15% du CA prévisionnel 2025).
- Les redevances pour concessions des plages pour un montant de 405 000 euros
- Les revenus des immeubles pour 195 308 euros

L'excédent de clôture 2025 de la section de fonctionnement est de **16 979 519 €**, auquel il convient de soustraire l'affectation en réserve au compte 1068 de **77 437 euros**. Ceci permet d'inscrire un virement à la section d'investissement de 20 500 000 € d'autofinancement pour les investissements en y ajoutant les prévisions de recettes 2026.

2.3 La politique d'investissement

- **Les projets d'investissement** d'un montant prévisionnel de 26 733 514 € se décomposent comme détaillé ci-dessous :

	<i>Prévisionnel 2026</i>
Etudes et travaux	24 992 130 €
Etudes, fonds de concours et frais d'insertion	604 460 €
Travaux	4 387 670 €
Opération cœur de ville	20 000 000 €
Acquisitions	1 741 384 €
Acquisitions foncières et terrains de voirie	10 000 €
Acquisitions pour l'amélioration du service public	
<i>Véhicules</i>	<i>418 500 €</i>
<i>Agencements bâtiments et aménagements de terrains</i>	<i>557 350 €</i>
<i>Installations de voirie</i>	<i>105 370 €</i>
<i>Réseaux (électriques, eaux, incendie, divers)</i>	<i>240 000 €</i>
<i>Matériel et mobilier</i>	<i>304 104 €</i>
<i>Parc informatique</i>	<i>106 060 €</i>

Les recettes prévisionnelles d'investissement du budget 2026

Le programme d'investissement 2026 sera financé par les recettes suivantes :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, 1 450 000 €
- La taxe d'aménagement, 200 000 €
- Le produit des amendes de police d'un montant prévisionnel de 89 000 €
- Subventions Communauté de communes : 50 000 € + projet cœur de ville
- Emprunts : 4 500 000 €
- Autofinancement : 21 450 000 € (amortissements 950 000 € ; virement de la section de fonctionnement 20 500 000 €)

2.4 Analyse de la dette

Caractéristiques de notre dette au 31/01/2026

Elements de synthèse	Au 31/01/2026	Au 31/12/2025	Variation
Votre dette globale est de :	12 159 155.93 €	12 484 856.93 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.84 %	2.85 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11.82 ans	11.67 ans	→
Sa durée de vie moyenne est de :	6.53 ans	6.47 ans	→

Budget	CRD	Taux moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
Budget Communal	12 159 155.93 €	2,84 %	12 ans	7 ans	16

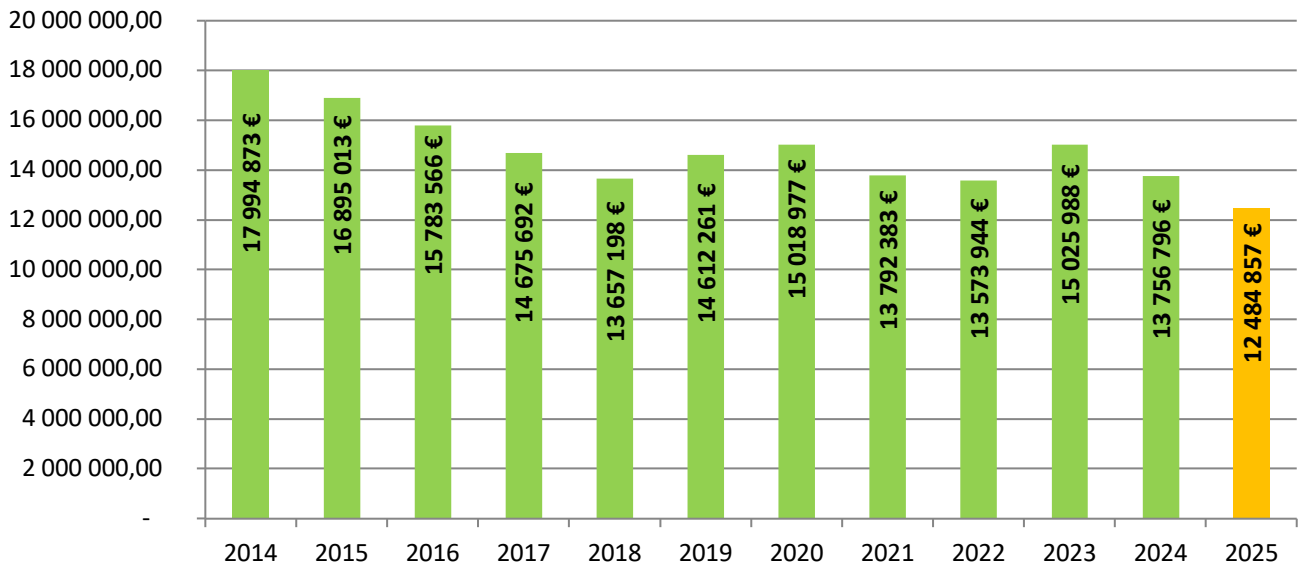
Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	9 833 835.68 €	80,88 %	2,92 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	2 325 320.25 €	19,12 %	2,50 %
Ensemble des risques	12 159 155.93 €	100,00 %	2,84 %

Répartition de la dette par organisme

Etablissement bancaire	Capital restant dû au 31/01/26
CMM (Crédit Mutuel Marseille)	353 440 €
CDC (Caisse des dépôts et consignations)	212 765 €
CRCA (Caisse Régionale Crédit Agricole)	4 579 908 €
SFIL (Société de Financement Local)	3 515 948 €
Caisse d'Epargne	3 359 388 €
La Banque Postale	137 707 €

EVOLUTION DE LA DETTE AU 31/12/N



PROFIL ET EVOLUTION DE LA DETTE

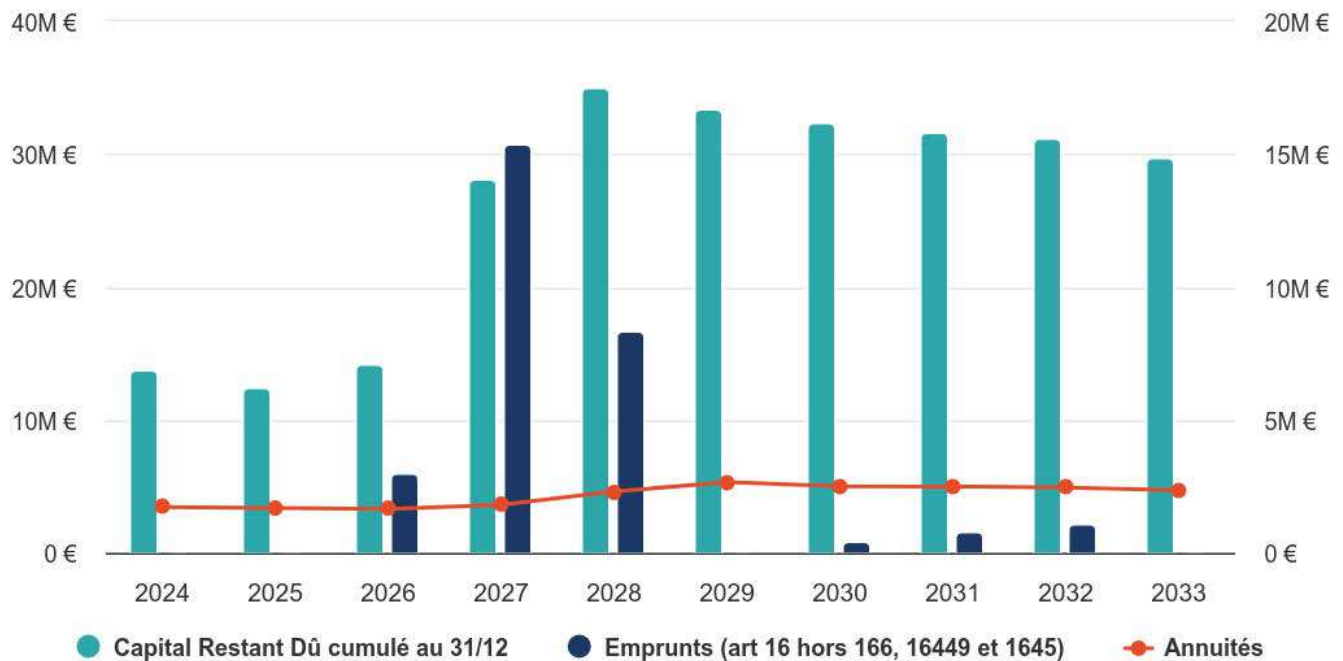
Suivant les données de prospective financière 2026 - 2032

L'encours de la dette évoluerait de **12 484 857 € en 2026** à **31 182 092 € en 2032**.
 L'annuité de la dette évoluerait de **1 653 381 € en 2025** à **2 459 125 € en 2032**.

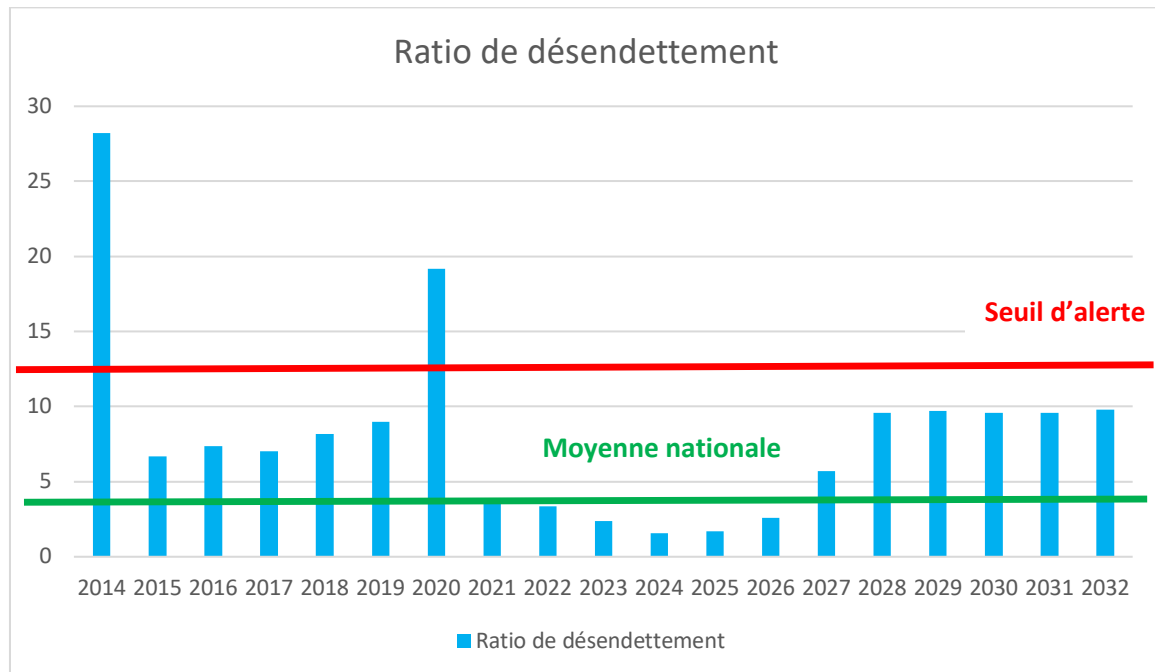
[REVOIR TABLEAU](#)

Capital restant dû au 31/12 et annuité de la dette

Principal > Prospective février 2026 - 95% réalisé/fonct.



Evolution de la capacité de désendettement en année



Les orientations pluriannuelles

3.1 Les grands projets et autorisations de programme

- Projet : Cavalaire Cœur de Ville

Le projet vise la construction d'équipements publics et d'espaces publics arborés.

Le montant des coûts de ce projet est de 61 M€ TTC et a été adopté via le vote d'une AP-CP. Les crédits de paiement afférents à l'exercice 2026 sont fixés à 20 M€

Un travail de prospective budgétaire, permettant de déterminer notamment l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement des projets précités a été élaboré et approuvé par notre Assemblée, conformément à l'article L1611-9 du CGCT.

3.2 Les orientations pluriannuelles

- Le Plan Pluriannuel d'Investissement

La commune a engagé un travail visant la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) prévisionnel pour la période 2025-2032 :

Programmes	Réalisés	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029-2032	TOTAL
Immobilisations incorporelles		604 460€	285 000€	285 000€	1 140 000€	2 314 460€
Immobilisations corporelles		1 741 384€	1 140 000€	1 040 000€	3 560 000€	7 481 384€
Aménagements terrains		130 000€	100 000€	100 000€	400 000€	730 000€
Tvx / bâtiments		1 958 170€	1 100 000€	1 100 000€	4 000 000€	8 158 170€
Tvx voirie		2 078 000€	1 500 000€	1 500 000€	6 000 000€	11 078 000€
Eclairage public		135 000€	50 000€	50 000€	200 000€	435 000€
Cœur de ville	3 116 843€	20 000 000 €	21 800 000 €	15 000 000 €	1 083 157€	61 000 000€
PPI écoles		0€	500 000€	500 000€	500 000€	1 500 000€
Totaux		26 647 014 €	26 475 000 €	19 575 000 €	16 883 157 €	85 082 469 €

Les budgets annexes

4.1. Budget annexe des transports

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2025	BP 2026	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2025	BP 2026	Evo.
011	Charges à caractère général	115 100	112 500	-2,26%	70	Produits des services	0	0	
012	Charges de personnel	130 000	125 000	-3,85%	013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion	1 800	800	0%	74	Subv. d'exploitation	230 000	220 000	-4,35%
66	Charges financières	0	0	0%	75	Autres produits	2 000	3 000	50%
67	Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0%	76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	16 622	14 680	NS	77	Produits exceptionnels	0	0	NS
002	Résultats reportés	0	0	NS	002	Résultats reportés	72 651	68 509	NS
Total dépenses réelles		264 122	253 980	-3,84%	Total recettes réelles		304 651	294 509	-3,32%
023	Virement en investissement	0	0						
042	Opérations d'ordre	40 529	40 529	NS	042	Opérations d'ordre	0	0	
Total dépenses d'ordre		40 529	40 529	NS	Total recettes d'ordre		0	0	
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		304 651	294 509	-3,32%	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		304 651	294 509	-3,32%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2025	BP 2026		Chap.	Libellé	BP 2025	BP 2026	
16	Emprunts	0	0		10	Dotations FCTVA	37 600	0	
20	Immobilisations incorporelles	0	2 000		10	Autres réserves	123 586	14 500	
		77			16	Emprunts			
21	Immobilisations corporelles	000	129 500						
23	Travaux en-cours	0	0						
020	Dépenses imprévues	1 129	1 662						
		123							
001	Résultats reportés	586	0		001	Résultats reportés	0	78 133	
Total dépenses réelles		201 715	133 162		Total recettes réelles		161 186	92 633	
040	Opérations d'ordre	0	0		021	Virement du fonctionnement	0	0	
041	Opérations patrimoniales	0	0		040	Opérations d'ordre	40 529	40 529	
					041	Opérations patrimoniales			
Total dépenses d'ordre		0	0		Total recettes d'ordre		40 529	40 529	
	RAR 2024		0						

**TOTAL DEPENSES
INVESTISSEMENT**

201 715

133 162

**TOTAL RECETTES
INVESTISSEMENT**

201 715

133 162

4.2. Budget annexe parking Gleizes

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2025	BP 2026	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2025	BP 2026	Evo.
011	Charges à caractère général	44 800	46 050	+2,79%	70	Produits des services	40 000	41 400	+3,5%
012	Charges de personnel	32 000	25 000	+15,63%	013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion	5 000	505	0%	74	Subv. d'exploitation			
66	Charges financières	0	0		75	Autres produits	0	0	
67	Charges exceptionnelles	1 500	1 000	0%	76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	1 597	1 403	NS	77	Produits exceptionnels	0	0	NS
695	Impôts sur les bénéfices	0	0	NS	002	Résultats reportés	65 539	33 200	49,34%
	Total dépenses réelles	84 897	73 958	12,89%		Total recettes réelles	105 539	74 600	29,32%
023	Virement en investissement	20 000	0						
042	Opérations d'ordre	642	642		042	Opérations d'ordre	0	0	
	Total dépenses d'ordre	20 642	642			Total recettes d'ordre	0	0	
	TOTAL DEPENSE EXPLOITATION	105 539	74 600	-29,32%		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	105 539	74 600	29,32%

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2025	BP 2026		Chap.	Libellé	BP 2025	BP 2026	
16	Emprunts et cautionnements	500	500		10	Dotations			
20	Immobilisations incorporelles	0	0		13	Subv. d'investissements			
21	Immobilisations corporelles	20 000	2 046		16	Cautions restituées	300	500	
23	Travaux en-cours				23	Tvx en-cours avances			
020	Dépenses imprévues	1 204	0						
001	Résultats reportés				001	Résultats reportés	762	1 404	
	Total dépenses réelles	21 704	2 546			Total recettes réelles	1 062	1 904	
040	Opérations d'ordre				021	Virement du fonctionnement	20 000	0	
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre	642	642	
	Total dépenses d'ordre	0	0		041	Opérations patrimoniales			
						Total recettes d'ordre	20 642	2 546	



RAR			0						
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		21 704	2 546		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		21 704	2 546	